



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

**47<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 11 novembre 2002, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Kavan ..... (République tchèque)

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Point 39 de l'ordre du jour

### Question des îles Falkland (Malvinas)

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les représentants qu'à la suite de consultations sur le point 39 de l'ordre du jour relatif à la question des îles Falkland (Malvinas), et compte tenu de la décision 56/410 adoptée le 26 novembre 2001 par l'Assemblée générale, il est proposé que l'Assemblée générale décide de reporter l'examen de ce point et de l'inclure dans l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session.

Puis-je donc considérer que l'Assemblée, tenant compte de la décision 56/410, souhaite reporter l'examen de cette question et l'inclure dans l'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session?

*Il en est ainsi décidé* (décision 57/111).

## Points 21 d) et 37 de l'ordre du jour

### Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre

### La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

## Projet de résolution : A/57/L.13/Rev.1

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va examiner le point 21 d) de l'ordre du jour, « Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre », et le point 37 de l'ordre du jour, « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales », ainsi que le projet de résolution A/57/L.13/Rev.1 intitulé « Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'examiner la situation en Afghanistan un an après ».

L'idée d'organiser une réunion-débat sur l'Afghanistan en tant que dialogue interactif avec les États Membres intéressés a reçu un appui très important de la part de nombre de pays concernés, y compris des membres du Conseil de sécurité, des pays voisins ainsi que de nombreux États influents comme l'Allemagne, l'Arabie saoudite, le Canada, l'Égypte, la France, l'Italie, le Japon, pour n'en citer que quelques-uns.

De même, cette réunion-débat est étroitement liée aux efforts que j'ai déployés en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, en vue de revitaliser ses réunions.

Voici les raisons pour lesquelles j'ai décidé de lier cette réunion, prévue pour le 18 novembre, à la séance plénière de cette année sur l'Afghanistan, qui

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



doit se tenir le 6 décembre. Je suis fermement convaincu que la réunion-débat peut enrichir la commémoration cette année du premier anniversaire de la Conférence de Bonn et pourrait mener l'ONU vers des conclusions spécifiques en ce qui concerne la reconstruction après le conflit en Afghanistan, formulant ainsi de nouvelles recommandations pour les activités futures de l'ONU dans ce domaine.

Pour atteindre ces objectifs, je vous demande de vous préparer à cette réunion-débat. Ce qui est très important, c'est d'essayer de déterminer les leçons qui ont été tirées par l'ONU en Afghanistan. La réunion-débat doit également nous donner la possibilité de voir les conséquences des décisions adoptées par l'ONU et de déterminer si ces dernières ont été exécutées correctement. Quels sont les résultats que ces décisions nous ont aidés à réaliser? Devons-nous modifier nos activités humanitaires et notre assistance économique en Afghanistan? Que faut-il faire d'autre pour que nous réalisions les objectifs de l'ONU en Afghanistan le plus tôt possible et de la façon la plus efficace qui soit? J'espère sincèrement que nous serons en mesure de satisfaire ces critères.

Je donne à présent la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Chen** (Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence) (*parle en anglais*) : Aux termes du paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution A/57/L.13/Rev.1, l'Assemblée générale décide de convoquer, le 18 novembre 2002, un groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur l'Afghanistan qui tiendra deux séances consécutives, de 9 heures à 11 heures et de 11 heures à 13 heures.

Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/57/L.13/Rev.1, il n'y aura pas de dépenses supplémentaires, étant donné que le groupe à composition non limitée serait convoqué à une date et à une heure pendant lesquelles la plénière ne siégerait pas. Les dépenses connexes relatives aux services de la réunion proviendraient par conséquent des ressources générales prévues pour les réunions de la plénière.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/57/L.13/Rev.1.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/57/L.13/Rev.1?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 57/8).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 21 d) et du point 37 de l'ordre du jour.

#### **Point 14 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique**

**M. Singh** (Inde) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à féliciter l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui, au cours de 45 années de travail en tant qu'organisation internationale multidisciplinaire unique, a exécuté son mandat à la satisfaction de toutes ses parties prenantes. L'Agence est un organe professionnel unique dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires ayant les capacités et les moyens de fournir des solutions à différentes questions qui nous intéressent tous. L'Agence n'a pas hésité à ajouter des dimensions nouvelles à ses travaux, tout en maintenant prudemment un équilibre entre toutes ses activités statutaires.

Le Sommet mondial pour le développement durable a récemment achevé ses travaux à Johannesburg. La menace qui pèse sur le climat mondial en raison de l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone est encore plus évidente que dans le passé. Malgré le rôle important des technologies renouvelables et autres technologies d'énergie propre et étant donné l'étendue du problème, il ne fait aucun doute que l'énergie nucléaire est une option inévitable au stade actuel de la mise au point de technologies de l'énergie avancées, qui peut permettre la réalisation des aspirations au développement d'une grande partie de la population mondiale, tout en satisfaisant en même temps le critère de durabilité. Il est paradoxal qu'en dépit du grand potentiel de l'énergie nucléaire, avec sa capacité de répondre de façon durable aux besoins énergétiques dans le monde sans avoir d'effet réel ou important sur l'environnement, les idées fausses à ce sujet continuent d'être légion et d'entraver le développement durable.

Au stade actuel, on voit en même temps dans différentes régions du monde stagnation, renaissance et croissance de l'énergie nucléaire. Durant les années 1990, la production de l'électricité nucléaire brute en Asie a augmenté de 63,7 %, et la disponibilité en

énergie nucléaire dans le monde est passée de 73 à 82 %, ce qui revient à ajouter 33 gigawatts de nouvelle capacité de production.

Une activité grandissante est en cours pour étendre la longévité des centrales nucléaires existantes. Cet exercice est l'équivalent de la construction de nouveaux réacteurs dans ces pays. Un point de vue intégré sur la technologie, la sûreté, les garanties et le nouveau scénario qui apparaît en ce qui concerne le terrorisme nucléaire est cependant nécessaire afin de trouver des réponses globales, qui soient à même d'éliminer les barrières au développement à grande échelle de l'énergie nucléaire de façon durable.

Étant donné le rôle important de l'énergie nucléaire pour répondre aux besoins énergétiques à long terme, l'Inde a accordé une priorité très élevée à un développement autosuffisant de l'énergie nucléaire dans le pays. Ceci a permis une forte capacité autochtone dans tous les aspects du cycle du combustible nucléaire. À l'heure actuelle, huit réacteurs supplémentaires sont en cours de construction. C'est le nombre le plus important de réacteurs en construction dans tout pays. Ces unités comprennent six réacteurs à eau lourde sous pression, de conception autochtone, ainsi que deux unités de 1 000 mégawatts qui sont mis en place, en coopération avec la Fédération de Russie. La construction en ce qui concerne tous les projets est en avance sur tous les calendriers respectifs.

Nos 14 réacteurs nucléaires en service ont enregistré ensemble une remarquable capacité moyenne annuelle de 85 % au cours de l'an dernier et ont, en même temps, maintenu un excellent bilan en matière de sécurité. Conformément à l'engagement que nous avons pris de protéger l'environnement, la plupart des centrales nucléaires en service ont également obtenu la certification ISO 14001 du Système de gestion environnementale (SGE).

*Mlle Clarke (Barbade), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Nous atteindrons une capacité nucléaire totale de 6 680 mégawatt (MW) d'ici à 2008, et nous avons l'intention d'atteindre 10 000 MW d'ici à 2012 et 20 000 MW d'ici à 2020. Afin de réaliser cet objectif et compte tenu des ressources nucléaires disponibles dans le pays, nous avons accompli un travail considérable à Kalpakkam en matière de conception et de mise au point du prototype d'un réacteur surgénérateur rapide

de 500 MW fonctionnant au plutonium, à l'uranium et à l'oxyde. Les activités préalables au projet de construction du réacteur sont déjà en cours et nous lancerons prochainement le projet principal.

L'expansion de notre programme d'énergie nucléaire est dûment appuyée par l'ouverture de deux nouvelles mines d'uranium dans l'État du Jharkhand, en Inde. Nous avons également mené des activités préparatoires avant de commencer l'extraction de l'uranium dans trois autres sites. En outre, nous avons pris des mesures importantes, notamment la réduction de la consommation d'énergie spécifique dans la production d'eau lourde et la compression du calendrier de construction afin que l'énergie nucléaire soit encore plus compétitive. En fait, le bilan de l'Inde en matière de contrôle des exportations et de l'exécution de ses obligations internationales a été si exemplaire que l'Inde a été décrite comme un État non proliférateur classique.

Bien que le programme indien soit conçu pour satisfaire aux besoins énergétiques à long terme du pays, la prise de conscience récente des effets des émissions de dioxyde de carbone sur le climat mondial a nécessité en Inde un développement à grande échelle de l'énergie nucléaire. Les additionnalités extérieures du secteur de l'énergie nucléaire, pour lequel il existe un vaste marché en Inde, pourraient contribuer davantage au processus. Toutefois, les efforts que nous déployons pour accélérer le développement de l'énergie nucléaire en tant que moyen durable de production des énergies non polluantes nécessaires pour répondre aux aspirations au développement d'un sixième de l'humanité se heurtent aux politiques d'exportation restrictives de certains pays. On sait bien que le programme nucléaire de l'Inde est unique de par ses capacités tant locales que globales, ainsi toute préoccupation quant aux approvisionnements extérieurs de l'Inde est dénuée de fondement. Assujettir à de telles préoccupations superflues et infondées, les additionnalités extérieures du développement de l'énergie nucléaire en Inde ne fera que renforcer la dépendance vis-à-vis du combustible fossile et causer des préjudices à l'environnement mondial.

Notre programme d'énergie atomique a accordé la plus haute priorité à la sûreté nucléaire dans toutes ses activités et s'est développé au même rythme que les besoins, de pair avec l'expansion du programme d'énergie nucléaire et l'utilisation des technologies

nucléaires au service de la recherche, de la santé, de l'agriculture et de l'industrie. Nous avons acquis quelque 200 années-réacteur d'expérience d'exploitation, maintenant un bon bilan en matière de sûreté des agents d'exploitation, du public et de l'environnement. Il va sans dire que la sûreté ne peut être dissociée de la technologie. Toutefois, il est regrettable que les technologies continuent dans la pratique de nous être interdites, même dans le cas de systèmes importants pour notre sûreté.

Le Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la mesure la plus appropriée et la plus opportune qui contribuera à surmonter les obstacles à l'expansion de l'énergie nucléaire au service du développement durable mondial. Nous sommes convaincus que de telles solutions technologiques sont la nécessité du moment et qu'elles fournissent des options supérieures, rentables et complètes à l'approche fragmentée actuelle consistant à traiter séparément la technologie, la sûreté et les garanties. Nous avons participé activement à ce programme, que l'Agence met en oeuvre grâce à des ressources extrabudgétaires, et nous avons également fourni des spécialistes à titre gratuit. Nous estimons que le moment est venu pour l'Agence d'absorber le programme INPRO dans son budget régulier.

Nous sommes heureux que l'Agence ait promptement répondu au besoin de sûreté nucléaire suite aux événements tragiques du 11 septembre 2001 en créant, notamment, le groupe consultatif sur la sécurité nucléaire. Nous devons éliminer toute possibilité pour les terroristes de tirer profit de l'utilisation des matières nucléaires et des sources radioactives, en particulier à des fins de chantage. Bien que la responsabilité principale de la sécurité et de la sûreté des matières nucléaires et autres matières radioactives ainsi que des installations nucléaires incombe et doit incomber aux États eux-mêmes, les activités complémentaires de l'Agence peuvent contribuer sensiblement à la protection contre le terrorisme nucléaire. Cela étant, nous devons veiller à ce que cette situation n'ajoute pas indûment au sentiment d'appréhension communément partagé quant à la sûreté de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'Inde a accédé à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires qui renforce son

attachement aux instruments internationaux liés à la lutte contre le terrorisme en général et contre le terrorisme nucléaire en particulier. Il y a plus de quarante ans, nous avons établi en Inde des mesures strictes visant à la protection physique des matières nucléaires pendant leur utilisation, leur stockage et leur transport. Un groupe d'experts pluridisciplinaire veille au plus niveau à ce que les mesures adéquates soient mises en oeuvre à cet égard. Ces mesures sont dûment mises à jour grâce aux avancées technologiques. Qui plus est, un service consultatif interne pour la protection physique est en place. Nous disposons d'un programme de mise en valeur des ressources humaines conçu spécialement pour former à cet effet le personnel à divers niveaux.

Les sources orphelines qui existent dans de nombreux pays du monde sont une source de préoccupation. Nous avons collaboré avec l'Agence pour fournir des équipements endogènes, notamment la spectrométrie gamme aérienne, et offrir les services de nos experts aux fins de télédétection terrestre et aérienne pour rechercher les sources orphelines en Géorgie.

Nous sommes heureux que l'Agence traite de la gestion des connaissances. L'acquisition des connaissances nucléaires dans certaines régions du monde représente un défi important. La réserve de connaissances nucléaires est immense en Inde et augmente au fur et à mesure de la croissance rapide du programme d'énergie nucléaire national. L'un des défis qui doit être relevé par ceux qui se livrent à la mise au point des technologies nucléaires consiste à favoriser une approche holistique fondée sur la connaissance face à tout l'éventail des liens entre la technologie et la société. De plus, l'interdépendance entre la société, l'industrie et le programme national doit être manifeste aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur afin qu'ils reconnaissent que ce sont des défis qui exigent des solutions et qu'ils soient motivés pour les trouver. Nous devons faire la distinction entre le transfert des connaissances et le transfert des technologies qui est sujet aux contraintes évidentes découlant du contexte commercial. La connaissance, par ailleurs, s'approfondit quand elle est partagée avec des experts compétents susceptibles d'enrichir le processus et également avec ceux qui peuvent l'utiliser pour trouver des solutions nouvelles dans l'intérêt de la société.

Je dois souligner que toute technologie aura ses problèmes associés. Toutefois, la solution de ces problèmes réside aussi dans la technologie. Dans l'histoire de la civilisation, on trouve plusieurs exemples où la technologie a permis d'améliorer la qualité de la vie. Au cours du processus, de nouveaux motifs de préoccupation ont surgi, toutefois, ces questions ont été résolues de façon satisfaisante grâce à l'application des technologies. Nous l'avons vu dans le contexte de l'énergie, des transports, du traitement des matières, de l'alimentation, de la santé humaine et de nombreux autres aspects de l'activité humaine. Le pouvoir d'action technologique est donc la nécessité du moment. La continuité dans les connaissances nucléaires et le pouvoir d'action fondé sur les technologies nucléaires en faveur de la promotion de la paix et de la prospérité mondiales sont notre propre responsabilité collective, et nous pouvons nous acquitter de cette responsabilité grâce à l'unique organisation de l'AIEA.

**M. De Alba** (Mexique) (*parle en espagnol*) : La délégation mexicaine voudrait dire sa reconnaissance à M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'Agence pour l'excellent travail réalisé tout au long de l'année afin de mener à bien les nombreuses tâches qui leur sont confiées par les États Membres et de relever les nouveaux défis malgré des ressources financières limitées.

Le rapport d'activité de l'Agence pour 2001 fait dûment apparaître les réalisations de l'Agence dans le domaine de la promotion de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques des technologies nucléaires et le transfert de celles-ci aux pays en développement, ainsi que les efforts réalisés pour améliorer le régime de sûreté nucléaire en place et l'efficacité du système de vérification.

Le Mexique se félicite de l'approbation récente par la Conférence générale de l'AIEA de l'admission de l'Érythrée, du Kirghizistan et des Seychelles en tant que membres de l'Agence, fait qui contribue à élargir l'engagement universel envers les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous sommes également satisfaits des progrès réalisés dans le renforcement des garanties, en particulier de l'approbation d'un cadre conceptuel de garanties intégrées et de l'application de celles-ci à titre prioritaire et de manière efficace et efficiente du point de vue du coût.

En ce qui concerne la sécurité physique, le Mexique partage avec la communauté internationale le souci de renforcer les travaux de l'Agence afin de lutter contre les actes de terrorisme nucléaire et de les prévenir. Il se félicite donc des progrès réalisés jusqu'ici grâce à l'adoption d'un plan d'action pour prévenir les actes de terrorisme nucléaire et à la création d'un Fonds pour la sécurité nucléaire alimenté à l'aide de contributions volontaires. Cela étant, et afin d'actualiser et d'harmoniser entre eux les critères, le Mexique encourage fortement le recours à des concepts et des définitions figurant dans d'autres instruments internationaux, en ce qui concerne la description des conduites illicites, la coopération en matière judiciaire et en matière d'extradition et l'élaboration d'un projet de protocole d'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, qui est un instrument fondamental pour le renforcement des mesures visant à empêcher les actes terroristes dirigés contre des matières ou des installations nucléaires.

Nous reconnaissons également les efforts qui ont été réalisés par l'Agence pour améliorer la qualité et la portée du Programme de coopération technique, grâce à l'élaboration de meilleurs projets qui tiennent compte des priorités nationales et de l'impact socioéconomique plus grand, et favoriser une meilleure utilisation des capacités nationales et régionales. Le Mexique se réjouit de la demande adressée par la Conférence générale de l'AIEA à M. ElBaradei pour que de plus grands efforts soient déployés afin d'améliorer les mécanismes d'élaboration de contrats extérieurs ou de sous-traitance afin de renforcer la coopération technique entre les pays en développement.

C'est avec une grande satisfaction que le Mexique constate les progrès réalisés à l'Agence, en particulier en ce qui concerne la question de la promotion de la sécurité alimentaire, la gestion des ressources en eau et l'amélioration de la santé humaine. Il voit là la preuve manifeste de l'utilité des sciences et de la technologie nucléaires pour le développement durable. Le Mexique se félicite de l'application de la technique de l'insecte stérile en raison des effets notables qu'elle a sur la santé de l'homme, du bétail et des plantes en insistant tout particulièrement sur sa viabilité technique et économique. Le Mexique pense qu'il est également important de reconnaître ici le succès obtenu par l'application de techniques isotopes à la gestion durable des ressources en eau.

Nous considérons que la sécurité est une des plus importantes priorités en ce qui concerne l'utilisation et l'application pacifique de l'énergie nucléaire. Le Mexique a participé à la deuxième réunion d'examen des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire et y a présenté le rapport national. Ce rapport a été salué par les parties contractantes, car il reflète un bon fonctionnement de la centrale nucléaire de Laguna Verde ainsi qu'une bonne application des dispositions de la Convention par le biais de la Commission nationale de sûreté nucléaire et de garanties qui est l'organisme de réglementation nucléaire du Mexique.

Enfin, je voudrais indiquer que mon pays accorde une grande importance à la culture de la sûreté, et surtout à la prévention, comme cela est indiqué dans le rapport de l'Agence pour 2001, rapport qui mentionne la tenue du séminaire sur la formation en matière d'auto-évaluation de la culture de la sûreté, qui s'est tenu sous les auspices de l'AIEA à la centrale nucléaire de Laguna Verde en juin 2001.

**M. Hidayat** (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'aimerais, d'emblée, exprimer nos félicitations au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed ElBaradei, qui nous a présenté le rapport de l'Agence et qui a mis en évidence le rôle et les activités de l'Agence dans sa déclaration très complète.

Le rapport décrit toute une série de problèmes scientifiques et la manière dont on cherche à les résoudre grâce aux utilisations sûres et pacifiques de l'énergie nucléaire. Il est réconfortant de constater que l'Agence a continué de rendre d'immenses services grâce à sa stratégie d'approche unifiée pour fournir une assistance technique, des mesures de sécurité et des mécanismes de vérification. Nous espérons que l'Agence jouera à l'avenir un rôle encore plus important dans ces efforts dans l'intérêt de tous les États et, en particulier, des pays en développement.

Ma délégation voudrait souligner l'importance que revêt la promotion d'un cadre de confiance et de coopération au sein duquel le transfert des matières et des techniques nucléaires à des fins pacifiques pourra se faire, étant donné que ces matières jouent un rôle important en satisfaisant aux besoins du développement national. Cela est essentiel même pour les pays qui possèdent d'abondantes ressources naturelles, aussi bien exploitées que potentielles.

L'énergie joue et continuera de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la croissance économique et industrielle de même que dans l'amélioration de la qualité de la vie. Toutefois, l'accroissement considérable de la consommation d'énergie à l'échelle mondiale au cours des décennies à venir, que prévoit le rapport de l'Agence, viendra essentiellement des pays en développement, particulièrement de l'Asie, et il sera impossible d'y faire face au moyen de ressources qui sont limitées. Par conséquent, nous estimons que l'énergie nucléaire reste une option importante qui offrira une énergie durable à l'avenir.

Dans certains pays de la région Asie-Pacifique, l'énergie nucléaire contribue déjà largement à la production d'électricité et l'on prévoit que son rôle va augmenter afin de venir en aide à la croissance économique globale de la région. Cela demande un renforcement de la coopération technique afin de favoriser le développement durable des pays en développement. Il est donc réconfortant de noter que le transfert de la science et de la technique nucléaires vers ces pays par le biais de programmes de coopération – en particulier dans des domaines tels que l'alimentation et l'agriculture, la lutte contre les maladies, la gestion des ressources en eau et la protection de l'environnement – continue d'être l'un des principaux objectifs de l'Agence.

L'Indonésie a toujours soutenu le rôle que joue l'AIEA auprès des États parties pour les aider à lancer des projets dans le cadre des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui se fondent sur les choix et les décisions de chaque pays et sur le principe du développement durable. Ces activités ont facilité une multiplicité de fonctions, notamment l'utilisation optimale de ressources, la planification et la mise en oeuvre de projets de centrales nucléaires, la surveillance de leurs performances, la sécurité des centrales et l'amélioration des capacités techniques.

Selon le rapport, dans le domaine de la santé, les techniques nucléaires ont beaucoup à offrir aux méthodes de diagnostic et de contrôle des maladies non transmissibles. De nouveaux outils sont aussi utilisés pour lutter contre les maladies infectieuses. Les biotechnologies nucléaires et connexes peuvent aussi faciliter la réalisation de la sécurité alimentaire et résoudre les problèmes liés à la malnutrition, qui touchent une forte partie de la population du monde en développement.

En ce qui concerne les tentatives que je viens de mentionner, nous sommes reconnaissants du rôle que joue l'Agence, notamment dans l'organisation d'un projet de coopération technique régionale sur des études nutritionnelles, avec la participation de l'Indonésie et d'autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui se sont mis aussi à la disposition des services de sécurité nucléaire et d'assistance de l'Agence.

La question de la garantie d'un haut niveau de sécurité et de sûreté continue d'être d'une importance critique pour la communauté internationale. L'attaque d'une centrale nucléaire ou d'une autre installation nucléaire pourrait entraîner le rejet d'énormes quantités de matières radioactives, avec les conséquences que l'on connaît. Cette sombre perspective a été renforcée par le terrorisme nucléaire, qui représente un danger potentiel pour la paix et la sécurité internationales. L'idée terrifiante de voir ces armes tomber entre les mains des terroristes doit inciter tous les pays à accorder la priorité à cette question complexe et interdépendante.

Ma délégation est donc, une fois de plus, reconnaissante de noter que, dans ce cadre, l'AIEA est déjà engagée dans un large éventail d'activités liées à la lutte contre le terrorisme nucléaire, notamment une coopération en matière de sécurité nucléaire entre organisations et États membres concernés, des programmes en vue de lutter contre le trafic illicite de matières nucléaires ainsi que d'autres sources radioactives et la fourniture de services d'experts pour lutter contre le vol et le sabotage.

À l'heure qu'il est, l'Agence envisage d'étendre la portée de ses services en matière de sécurité, et elle procède à un examen des directives et des conventions existantes afin de veiller à ce qu'elles soient efficaces et exhaustives. Parallèlement, la création de normes de sécurité internationalement convenues pour les installations nucléaires, la coordination des efforts au niveau local, régional et mondial, ainsi que la promotion d'échanges d'informations sont devenues indispensables.

Les garanties de l'Agence fonctionnant en tant que système mondial de surveillance et d'inspection des matières nucléaires demeure indispensable. Les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et les États membres de l'AIEA se sont penchés sur la question des

insuffisances par le biais du programme de renforcement des garanties de l'AIEA, connu sous le nom de « programme 93 plus 2 », et ils ont négocié un protocole additionnel, auquel l'Indonésie a rapidement adhéré.

Le programme que je viens de mentionner étend la compétence des inspecteurs de l'Agence au-delà des activités déclarées, requiert des gouvernements qu'ils fournissent des informations détaillées sur la recherche et les activités industrielles, ainsi que sur les importations et exportations de technologies bivalentes, et qu'ils présentent à l'Agence un compte rendu détaillé de leurs activités nucléaires, afin de permettre à l'Agence de tirer des conclusions sur leurs futures intentions.

Pour terminer, ma délégation reconnaît le rôle important de l'AIEA en tant que source d'information et en tant que contributeur substantiel au développement durable. Cela est devenu essentiel dans le cadre de l'expansion des programmes nucléaires en Asie. Des projets innovants sont en cours d'exécution dans de nombreux pays, sous les auspices de l'Agence, qui permettront de cerner les technologies d'avenir.

Comme par le passé, l'AIEA, avec des ressources limitées, a garanti la mise en oeuvre effective d'un programme qui a apporté une contribution constructive aux besoins et aux intérêts des pays en développement. Elle a aussi joué un rôle important en les aidant à améliorer leurs capacités scientifiques et techniques.

**M. Santiago** (Brésil) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays du Marché commun de l'hémisphère Sud (MERCOSUR) – l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay et les pays associés la Bolivie et le Chili.

Je réitère notre satisfaction de voir que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) continue d'être un centre d'excellence tant pour les activités de promotion que pour les activités de sécurité. Nos pays se félicitent des relations qu'ils maintiennent avec l'Agence et, à cet égard, nous remercions le Directeur général Mohammed ElBaradei de sa direction efficace du secrétariat.

Les activités de coopération technique dont l'AIEA assure la promotion ont un impact bénéfique sur les aspirations à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. C'est pourquoi nos pays insistent sur la nécessité de préserver un équilibre entre

les trois piliers essentiels de l'Agence. Nous attachons une grande importance au potentiel de coopération technique – un de ces trois piliers – pour aider les pays en développement dans divers champs d'application des sciences et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques.

Nous soulignons l'existence en particulier d'un nouveau projet de coopération technique, qui bénéficie de l'appui de l'AIEA, concernant la gestion et l'exploitation des ressources en eau liées au système aquifère Guarani, qui concerne l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, et qui vise à améliorer et à accroître les ressources en eau potable.

Par ailleurs, nos pays considèrent comme satisfaisant le lien établi par l'AIEA avec d'autres sphères multilatérales, notamment le Sommet mondial pour le développement durable. À cet égard, nous souhaitons mentionner le projet intitulé « Brésil : profil d'un pays en matière du développement de l'énergie durable » élaboré pour le Sommet, par un comité d'experts auquel a participé le personnel technique de l'AIEA.

Nous partageons les préoccupations actuelles quant à la nécessité de renforcer les travaux de l'AIEA pour contribuer à éviter d'éventuels actes terroristes contre les installations nucléaires ou leur utilisation de matières radioactives. À cet égard, nous sommes prêts à coopérer aux efforts consentis pour affronter ces menaces.

Nous encourageons le secrétariat de l'AIEA à élaborer des initiatives visant à améliorer le niveau de sécurité des installations nucléaires, des réacteurs et du cycle du combustible nucléaire, ainsi que la publication de normes mises à jour. Nous reconnaissons que d'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de la création de normes de sécurité.

Nous soutenons en particulier l'élaboration du programme destiné à améliorer la culture de la sécurité – notre pays est déjà le lieu d'activités menées dans ce domaine. De même, nous apprécions grandement les services d'évaluation, d'examen et de diagnostic de la sécurité nucléaire.

De même, et prenant en compte le fait que les pays du MERCOSUR et la Bolivie et le Chili accordent une importance particulière à la sécurité du transport de matières radioactives, nous reconnaissons les progrès réalisés grâce aux résolutions de la Conférence

générale et les efforts menés conjointement par les États membres et le secrétariat au cours de l'année 2001 concernant la révision des règlements pertinents, ainsi que les mesures visant à leur incorporation par les organisations de transports.

Par ailleurs, nous notons avec satisfaction qu'un nombre accru de pays utilisent les missions d'évaluation des services d'examen de la sécurité des transports dans l'application des normes de l'Agence en matière de transport. Nous soulignons que cela a été le cas notamment cette année au Brésil.

Nos pays s'engagent à participer activement à la Conférence internationale sur la sécurité du transport de matières radioactives de 2003.

La récente Conférence générale de l'AIEA, qui s'est tenue en septembre dernier, s'est terminée par l'adoption d'un consensus significatif en la matière. Nous espérons que la Conférence de 2003 s'inscrira dans un cadre de dialogue et de compréhension similaire.

En ce qui concerne les progrès réalisés par le secrétariat dans l'élaboration de garanties intégrées, il nous paraît nécessaire d'intensifier les efforts consentis pour améliorer l'efficacité des modes de vérification et éviter ainsi des pressions budgétaires qui génèrent des déséquilibres dans l'exercice des fonctions statutaires de l'Agence.

À cet égard, nous encourageons également l'Agence à accroître ses échanges concrets avec d'autres organes de vérification, tels que l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC), qui existe depuis 10 ans. L'ABACC a entrepris avec grand succès des activités de vérification dans les domaines de sa compétence. Nous pensons qu'elle constitue un excellent modèle de transparence et nous espérons que ses relations de coopération actuelles avec l'AIEA seront intensifiées.

Enfin, s'agissant du budget ordinaire, nous estimons que les augmentations éventuelles des contributions doivent tenir compte de l'équilibre qu'il convient de maintenir entre les trois piliers fondamentaux de l'Agence ainsi que de la situation économique spécifique de nos pays. La situation économique dans notre région ne permet pas à nos pays d'assumer un fardeau financier plus lourd.



**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit au titre du débat sur le point 14 de l'ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Koweït pour une motion d'ordre.

**Mme Al Mulla** (Koweït) (*parle en anglais*) : Je voudrais invoquer l'article 74 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et demander à l'Assemblée générale de ne pas se prononcer sur l'amendement contenu dans le projet de résolution A/57/L.17.

Par cette déclaration, ma délégation suit le précédent établi l'année dernière par le représentant de l'Australie, en sa qualité alors de Président du Conseil des gouverneurs. Compte tenu du processus intense et poussé de consultations qui a eu lieu à Vienne et ici même, à New York, et qui a abouti à un accord général sur le texte actuel, les auteurs du projet de résolution souhaitent qu'il soit adopté tel quel.

Cette demande de motion d'ordre repose aussi sur les éléments suivants. Tout d'abord, l'amendement contenu dans le projet de résolution A/57/L.17 fait référence à l'annonce par l'Iraq de son acceptation du retour sans condition des inspecteurs. Or, cette question est déjà évoquée dans le préambule du projet de résolution A/57/L.14. Deuxièmement, la dernière partie de l'amendement fait allusion à un problème qui n'a pas été traité par l'Agence. J'attire l'attention des représentants sur le fait que le projet de résolution porte sur le travail de l'Agence. Troisièmement, le libellé de la dernière partie de l'amendement ne correspond en aucune manière à celui de la résolution GC(46)/RES/15, adoptée par la Conférence générale de l'Agence en septembre dernier. En fait, les membres de l'Agence s'accordent tous sur le fait que le libellé du projet de résolution devrait refléter fidèlement celui utilisé dans les résolutions de la Conférence générale.

*Le Président assume la présidence.*

Le représentant de l'Iraq a eu la possibilité de soumettre des amendements lors du processus de consultation à Vienne. Ce qu'il a fait lors d'une révision ouverte à tous, sans obtenir toutefois de soutien pour l'amendement soumis à cette occasion, pour les raisons que j'ai mentionnées plus haut. À New York, le représentant de l'Iraq a de nouveau présenté l'amendement dans le projet de résolution A/57/L.17 et un appel a été lancé pour qu'il soit retiré. Dans la mesure où cet appel a été ignoré, nous sommes

obligés de recourir à une motion afin qu'aucune décision ne soit prise. C'est à regret que nous procédons ainsi. La motion ne cherche nullement à priver un quelconque État Membre de son droit d'expression. Elle vise simplement à faciliter l'adoption du projet de résolution en sa forme actuelle. Nous demandons à tous les États Membres d'appuyer la motion afin qu'aucune décision ne soit prise.

**Le Président** (*parle en anglais*) : La représentante du Koweït a demandé, en vertu de l'article 74 du Règlement intérieur, que l'Assemblée ne se prononce pas sur l'amendement présenté dans le document A/57/L.17. Je rappelle aux États Membres que l'article 74 se lit comme suit :

« Au cours de la discussion d'une question, un représentant peut demander l'ajournement du débat sur la question en discussion. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole en faveur de l'ajournement, et deux contre, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix. »

Un représentant souhaite-t-il prendre la parole?

Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

**M. Salman** (Iraq) (*parle en anglais*) : Ma délégation regrette qu'une motion ait été présentée pour demander à l'Assemblée de ne pas se prononcer. Cette demande priverait un État Membre d'exprimer son point de vue qui ne fait que refléter la simple vérité, telle qu'exprimée par le Secrétaire général. Nous regrettons aussi que de telles pratiques soient tolérées à l'Assemblée générale. L'Assemblée n'a pas été créée pour approuver automatiquement les projets de résolution qui lui sont présentés, mais pour faire en sorte que les États Membres puissent pleinement exercer leurs droits, consacrés par la Charte, garantissant ainsi la transparence et la crédibilité de cet organe.

Avant qu'une décision ne soit prise, je voudrais donc demander aux délégations de réfléchir aux conséquences de leur vote qui créerait un précédent concernant le rôle futur de l'Assemblée. Je demande aux auteurs de bien vouloir revoir leur position. Je voudrais aussi rappeler aux États Membres que la Charte prévoit le droit de voter sur le fond pour faire en sorte que les États Membres disposent des moyens de faire connaître leurs positions sur les questions traitées à l'Assemblée générale. En conséquence, je

voudrais demander aux délégations, indépendamment de leur position sur l'amendement qui a été soumis, de voter, au nom de la transparence et de la crédibilité de cet organe, contre la motion demandant à ce qu'aucune décision ne soit prise sur la question.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix la motion présentée par la représentante du Koweït demandant à ce qu'aucune décision ne soit prise sur l'amendement contenu dans le document A/57/L.17.

Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Maurice, Monaco, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Tonga, Turquie, Ukraine, Uruguay, Yougoslavie.

*Votent contre :*

Algérie, Bélarus, Cuba, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie, Viet Nam, Yémen.

*S'abstiennent :*

Angola, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Brunéi Darussalam, Chine, Égypte, Ghana, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Lesotho,

Malaisie, Mexique, Myanmar, Népal, Pakistan, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Togo, Trinité-et-Tobago, Venezuela.

*La motion demandant qu'aucune décision ne soit prise est approuvée par 86 voix contre 11, avec 26 abstentions.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La motion de non-action ayant été adoptée, nous ne nous prononcerons pas sur l'amendement qui figure dans le document A/57/L.17. Nous allons par conséquent nous prononcer sur le projet de résolution A/57/L.14.

J'invite les orateurs qui le souhaitent à prendre la parole au titre des explications de vote avant le vote.

**M. Jon** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée expliquera, avant la fin du débat sur cette question, ses points de vue et sa position sur la question du nucléaire dans la péninsule coréenne, en réponse aux déclarations faites par plusieurs délégations ce matin. Compte tenu de ces déclarations, nous ne pouvons pas accepter le projet de résolution A/57/L.14 et nous voterons contre.

**M. Salman** (Iraq) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la décision relative à la récente motion, ma délégation ne peut faire autrement que de demander un vote séparé sur le douzième alinéa du préambule pour les raisons suivantes. Premièrement, il ne rend hommage ni à la décision prise par l'Iraq au mois de septembre d'autoriser le retour inconditionnel des inspecteurs ni à l'accord conclu avec le Directeur général de l'AIEA sur les modalités pratiques nécessaires aux inspections. Deuxièmement, il introduit une nouvelle formulation censée accommoder des objectifs politiques qui serviront des politiques d'agression, alors qu'un tel langage ne figurait pas dans la résolution de l'année dernière avant que l'Iraq ne décide d'autoriser le retour des inspecteurs. Troisièmement, il ne fait pas référence au fait que l'Iraq coopère depuis l'an 2000 avec l'AIEA dans l'exécution de son mandat, conformément à l'accord de garanties. Ceci étant dit, je demande aux délégations de voter contre le douzième aliéna du préambule.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote. Avant de poursuivre, je voudrais annoncer que, depuis sa présentation, le projet de

résolution A/57/L.14 est parrainé par les pays suivants : l'Arménie, la Belgique, le Costa Rica, l'Estonie, la Jordanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Suisse.

Un vote séparé a été demandé sur le troisième alinéa du préambule, sur le douzième alinéa du préambule et sur les paragraphes 5 et 10 du dispositif du projet de résolution A/57/L.14. Y a-t-il des objections à cette demande? Il n'y en a pas, nous allons donc procéder en conséquence.

Je vais maintenant mettre aux voix le troisième alinéa du préambule du projet de résolution A/57/L.14. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Djibouti, Équateur, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-

Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

*Votent contre :*

Inde, Israël.

*S'abstiennent :*

Ghana, Lesotho, Pakistan.

*Par 132 voix contre 2, avec 3 abstentions, le troisième alinéa du préambule du projet de résolution A/57/L.14 est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le douzième alinéa du préambule du projet de résolution A/57/L.14. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Djibouti, Équateur, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Lesotho, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande,

Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Algérie, Bangladesh, Cuba, Inde, Liban, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Maroc, Myanmar, Pakistan, République arabe syrienne, Soudan, Tunisie, Venezuela, Viet Nam.

*Par 122 voix contre zéro, avec 15 abstentions, le douzième alinéa du préambule est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution A/57/L.14. Un vote enregistré est demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-

Marin, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Ghana, Inde, Israël, Pakistan, République arabe syrienne.

*Par 132 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution A/57/L.14 est maintenu.*

[*La délégation de la République de Géorgie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour*]

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution A/57/L.14.

Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman,

Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Suisse, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël.

*S'abstiennent :*

Viet Nam.

*Par 134 voix contre 2, avec une abstention, le paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution A/57/L.14 est maintenu.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix l'ensemble du projet de résolution.

Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice,

Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Suisse, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

*Votent contre :*

République populaire démocratique de Corée.

*S'abstiennent :*

Angola, Viet Nam.

*Par 138 voix contre une, avec 2 abstentions, le projet de résolution 57/9 est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration pour expliquer leur vote sur la résolution qui vient d'être adoptée.

Je rappelle aux représentants que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Gosal** (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada a voté en faveur de la résolution 57/9, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

Alors que cette résolution est en fait un rapport sur les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'année écoulée, ce rapport, malheureusement, ne reflète pas les développements les plus récents qui se sont produits, en particulier de la révélation par la République populaire démocratique de Corée de son programme d'enrichissement de l'uranium non déclaré. C'est pour cette raison que le Canada ne pense pas que le paragraphe 13 du préambule et le paragraphe 11 du dispositif reflètent fidèlement la situation, qui est différente aujourd'hui.

Cependant, nous reconnaissons que cette résolution a été rédigée sur la base du consensus et que

la résolution ne reflète que les développements survenus jusqu'au 20 septembre 2002. C'est en se fondant sur ce consensus que le Canada a pu continuer d'accepter la teneur de ces paragraphes. Cependant, nous voudrions noter que le Canada continuera d'appuyer les efforts de l'AIEA pour résoudre ces questions au plus vite.

Pour ce qui est de la résolution dans son ensemble, nous pensons qu'un texte plus court, plus précis qui n'essaie pas de résumer les résultats de la Conférence générale, devrait être envisagé à l'avenir.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a toujours appuyé le travail de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et apprécie à leur juste valeur les activités et les réalisations dont l'Agence s'est acquittée lors de l'année écoulée. C'est pourquoi la délégation chinoise a voté en faveur du projet de résolution 57/9 sur le rapport de l'AIEA.

La délégation chinoise souhaite expliquer sa position sur la question nucléaire dans la péninsule coréenne. Premièrement, la position de principe du Gouvernement chinois sur cette question n'a pas changé. Nous avons toujours estimé que le processus de dénucléarisation, de paix et de stabilité dans la péninsule coréenne devrait être maintenu. Deuxièmement, les parties intéressées, sur la base de l'égalité et du respect mutuels, devraient mettre en oeuvre de bonne foi les accords réalisés. Troisièmement, nous sommes en faveur d'une solution pacifique aux questions connexes par le biais du dialogue et des consultations.

**M. Shringla** (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde, un des membres fondateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), attache la plus haute importance et la plus grande valeur aux objectifs de l'Agence. Étant donné que la résolution 57/9 porte sur les activités de l'AIEA, nous avons voté en sa faveur.

Néanmoins, nous avons des difficultés considérables avec le paragraphe trois du préambule. La teneur de ce paragraphe semble relier l'adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la liberté de développer la recherche, la production ainsi que l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'article II du Statut de l'AIEA, qui doit guider toutes nos délibérations portant sur les activités de l'Agence, demande à l'Agence :

« d'accélérer et d'élargir la contribution de l'énergie nucléaire à la paix, à la santé, à la prospérité dans le monde entier ».

Qui plus est, le Statut souligne l'importance du principe de l'égalité souveraine de tous les membres. Le but de ces dispositions du Statut de l'AIEA est manifestement d'encourager l'accès sans entrave des États Membres à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans aucune discrimination quelle qu'elle soit, fût-ce assorti des garanties appropriées.

Le Statut de l'AIEA est antérieur à celui du TNP et, de surcroît, l'Agence n'a pas été désignée en tant que Secrétariat du TNP. L'Agence ne s'occupe que de la mise en oeuvre des garanties des différents États membres conformément aux accords dont ils sont convenus, et le concept de garanties lui-même est antérieur à celui du TNP. Le TNP n'est pas un traité équitable. Les dispositions de l'article VI du TNP n'auraient pas dû non plus être remplies par les États dotés d'armes nucléaires. Il ne faut donc pas se servir du TNP pour faire une différence entre les membres de l'AIEA. En inférant que l'adhésion même au TNP – et on connaît bien les vues de mon gouvernement à ce sujet – impliquerait un accès aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique, la résolution s'écarte des objectifs consacrés dans le Statut de l'AIEA, voire y déroge. Nous avons donc dû demander un vote sur le troisième alinéa du préambule, et j'ai voté contre.

**M. Govrin** (Israël) (*parle en anglais*) : Au cours des négociations qui ont eu lieu à Vienne sur cette résolution, Israël n'a pas caché que tout en appuyant le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), il avait des réserves quant à certains paragraphes de cette résolution, y compris le paragraphe 10 du dispositif. Israël était prêt à discuter du texte de ce paragraphe et a fait d'autres propositions, mais en vain, hélas. C'est pourquoi, comme il l'a fait l'année dernière, Israël a malheureusement dû voter contre le paragraphe 10 du dispositif de cette résolution.

Israël estime que le libellé du paragraphe 10 du dispositif est manifestement incompatible avec le consensus réalisé ces huit dernières années à la Conférence générale de l'AIEA sur la résolution, intitulée « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient ». Israël s'oppose vivement aux tentatives d'utiliser le rapport annuel de l'AIEA en vue de changer le sens de cette résolution adoptée par

consensus. J'aimerais rappeler aux représentants qu'il avait au départ été difficile de parvenir à ce consensus, et que celui-ci a été maintenu grâce à un texte soigneusement équilibré et que toutes les parties pouvaient accepter.

Le paragraphe 10 du dispositif de la résolution du rapport de l'AIEA rompt cet équilibre. Le fait d'isoler certaines questions de leur contexte général, tout en faisant fi d'autres éléments du texte de consensus, va inévitablement compromettre l'esprit de consensus et finalement nuire à la crédibilité des résolutions de la Conférence générale de l'AIEA.

C'est pourquoi Israël a voté contre le paragraphe 10 du dispositif de cette résolution. Israël n'en a pas moins appuyé la résolution dans son ensemble, reconnaissant le rôle important que joue l'AIEA, en particulier quand il s'agit de relever les défis posés à la sécurité internationale dans le domaine nucléaire. Israël ne peut qu'espérer que, l'année prochaine, ce processus infructueux de négociations sur cette résolution sera évité.

Au nom de l'État d'Israël, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Directeur général de l'AIEA d'avoir présenté le rapport annuel de l'Agence à l'Assemblée générale.

**M. Chaudhry** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer la position du Pakistan sur le projet de résolution « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », publié sous la cote A/57/L.14. Ma délégation s'est abstenue de voter sur le troisième alinéa du préambule et sur le paragraphe 5 du dispositif.

Le texte du troisième alinéa du préambule établit un lien entre le droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et le Traité sur la non-prolifération (TNP). Nous avons toujours estimé que cet alinéa du préambule sur l'assistance technique devait faire référence au Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) seulement. Étant donné que le Pakistan n'est pas partie au TNP, nous ne pouvons accepter aucun engagement en son nom.

Notre deuxième préoccupation porte sur le paragraphe 5 du dispositif concernant le système de garanties, que nous jugeons discriminatoire, car il cherche à empêcher les pays en développement d'acquérir la technologie nucléaire à des fins

pacifiques. À notre avis, le rôle de l'AIEA est de faciliter les garanties techniques et ne pas se laisser aller à prendre des décisions politiques. Toutefois, notre politique en faveur des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire nous a permis de voter pour la résolution dans son ensemble.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote. Un représentant a demandé à exercer le droit de réponse. Puis-je rappeler aux membres que l'exercice du droit de réponse est limité à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième, et que les représentants doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Jon** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée voudrait faire connaître sa position sur la prétendue question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, en réponse aux déclarations faites par la délégation du Danemark, qui s'est exprimée au nom de l'Union européenne, et des délégations du Japon, de l'Australie, des États-Unis et de la Corée du Sud.

Ma délégation aimerait tout d'abord faire remarquer que la question nucléaire sur la péninsule coréenne n'est pas une question qui relève de l'ONU ou de l'AIEA, au vu de son origine et de sa teneur. Les solutions à toutes questions devraient être fondées sur une analyse objective et impartiale de l'essence de la question, tout en cherchant des moyens réalistes de les résoudre.

Chaque année, l'AIEA présente son rapport annuel à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, qui contient des textes stéréotypés et irréalistes sur la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Le débat unilatéral et coercitif tel que celui qui se déroule aujourd'hui n'aide aucunement à parvenir à une solution appropriée.

La question nucléaire de la péninsule coréenne a pris naissance quand les États-Unis ont constitué des stocks considérables d'armes nucléaires en Corée du Sud et à proximité, menaçant ainsi la République populaire démocratique de Corée. Dans le contexte de l'environnement politique international qui prévalait à la fin des années 80 et au début des années 90, les

États-Unis ont émis des « doutes nucléaires » à propos de notre pays dans le but de nous détruire. Cette question est essentiellement le produit de la politique d'hostilité des États-Unis à l'encore de la République populaire démocratique de Corée et, à ce titre, devrait être réglée par les deux pays.

En 1994, le Cadre agréé a été signé entre les deux pays pour résoudre la question nucléaire, et la République populaire démocratique de Corée l'a appliqué en toute bonne foi. Si le Cadre agréé était mis en oeuvre, il s'ensuivrait automatiquement que l'accord de garanties serait mené à bien.

Au titre du Cadre agréé, nous avons gelé les installations nucléaires au sujet desquelles les États-Unis avaient des préoccupations. Nous continuons de maintenir ce gel et avons achevé le stockage de combustible irradié. Il y a donc longtemps que nous nous sommes acquittés de nos obligations au titre du Cadre agréé. Toutefois, les États-Unis ne respectent aucune de leurs obligations au titre de ce Cadre. En vertu de l'article 1 du Cadre, les États-Unis doivent fournir des réacteurs à eau ordinaire à la République populaire démocratique de Corée d'ici à 2003, en échange de quoi la République populaire démocratique de Corée gèlera les réacteurs modérés par graphite et les installations connexes. Cela fait huit ans que nous avons gelé nos installations nucléaires, mais les États-Unis viennent seulement de commencer le damage du béton pour le sol du réacteur à eau ordinaire. Les perspectives de construction de ce réacteur à eau ordinaire sont très peu encourageantes. Il en résultera pour nous une perte annuelle de 1 000 mégawatts en 2003, année où il était prévu d'achever le premier réacteur à eau ordinaire, et en 2004, année prévue d'achèvement du deuxième réacteur à eau ordinaire. Ensuite, ce sera 2 000 mégawatts que nous perdrons par an.

Au titre de l'article 2 du Cadre agréé, les deux parties sont obligées de normaliser progressivement et totalement leurs relations sur les plans politique et économique. Or, au cours des huit dernières années, les États-Unis ont poursuivi avec insistance leur politique hostile à l'endroit de la République populaire démocratique de Corée et ont maintenu leurs sanctions économiques contre elle. Les États-Unis sont allés jusqu'à citer la République populaire démocratique de Corée au nombre des pays de « l'axe du mal ».

Au titre de l'article 3 du Cadre agréé, les États-Unis sont obligés de donner des assurances officielles à la République populaire démocratique de Corée qu'ils n'utiliseront ni ne menaceront d'utiliser des armes nucléaires, or les États-Unis ont mis notre pays sur la liste des cibles potentielles d'une frappe nucléaire préemptive.

Au titre de l'article 4 du Cadre agréé, et du paragraphe 7 de son procès-verbal confidentiel, la République populaire démocratique de Corée n'est tenue d'autoriser des inspections de ses installations nucléaires qu'après la livraison complète des composantes non nucléaires, dont des turbines et des générateurs, dont elle a besoin pour le premier réacteur à eau ordinaire. Mais les États-Unis ont déjà exigé de manière unilatérale des inspections des sites nucléaires et orchestrent une campagne pour faire pression sur la population de la République populaire démocratique de Corée et faire croire à l'opinion internationale que nous violons le Cadre agréé.

Voilà les circonstances qui entourent ce qu'on appelle la question nucléaire. Dans ces conditions, de quoi s'émeuvent ces pays dans leurs déclarations? Est-ce de voir la présence de capacités d'autodéfense face à la menace directe et à la politique d'anéantissement de la plus grande puissance nucléaire? Est-ce de voir que nous faisons tout notre possible pour défendre la souveraineté et le droit de notre nation et de notre population à l'existence? Est-ce d'être témoins de la résistance opposée à un comportement autoritaire et arrogant et à une politique de suprématie fondée sur les rapports de force dans les relations internationales?

La désignation par les États-Unis de notre pays comme élément de l'axe du mal et comme objectif d'une frappe nucléaire préemptive bafoue ouvertement les obligations qui leur incombent aux termes du Cadre agréé, ce qui équivaut à rendre celui-ci nul et non avenue.

En décidant cette frappe nucléaire préemptive contre notre pays, les États-Unis ont violé l'esprit originel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et invalidé la déclaration conjointe intercoréenne sur la dénucléarisation de la péninsule de Corée. Le premier contrevenant au TNP, c'est en fait les États-Unis. Voilà la réalité méconnue. Dans ces conditions, il est irréaliste et injuste d'exiger unilatéralement la mise en oeuvre de l'accord de garanties.



Étant donné que les États-Unis menacent par la force, comme jamais auparavant, la souveraineté de la République populaire démocratique de Corée en politisant la question d'une frappe nucléaire préemptive et étant donné que le sort du Cadre agréé est entre la vie et la mort, nous avons récemment fait une proposition en vue de la conclusion d'un traité de non-agression entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. C'est la preuve du souci et du souhait de la République populaire démocratique de Corée de mettre fin à la grave situation qui prévaut sur la péninsule de Corée et de préserver la paix et la sécurité en Corée et en Asie du Nord-Est.

Nous demandons instamment aux États-Unis d'étudier plus avant notre proposition. C'est une proposition des plus raisonnables et réalistes pour résoudre la question nucléaire compte tenu de la situation actuelle en Corée. Mais nous notons que le Gouvernement Bush rejette notre proposition de pacte de non-agression et qu'il insiste au contraire pour que nous éliminions d'abord notre prétendu programme d'armement nucléaire. Le rejet de cette proposition de pacte de non-agression signifierait que les États-Unis ont l'intention d'attaquer la République populaire démocratique de Corée.

La République populaire démocratique de Corée, pays petit et divisé, tient à sa souveraineté et à son droit à l'existence plus qu'à la vie elle-même et considère l'élimination des menaces à sa souveraineté et à son droit d'exister comme le critère devant présider au règlement de toutes les questions concernant la République populaire démocratique de Corée.

Nous tenons à signifier clairement que l'insistance mise par les États-Unis pour que nous éliminions d'abord notre programme d'armement nucléaire constitue pour nous une menace directe. Il ne faut pas non plus oublier que cela ne manquera pas de provoquer une nouvelle confrontation. Si tel était le cas, nous serions forcés de faire usage de notre force, et nous sommes prêts à faire face à ce type de situation.

Ma délégation attire l'attention de l'Assemblée sur la soudaineté avec laquelle les États-Unis ont abordé la question nucléaire, au moment même où les relations entre la Corée du Nord et la Corée du Sud et entre le Japon et la République populaire démocratique de Corée prennent un cours favorable.

Il faut noter que l'une des raisons pour lesquelles les États-Unis ont soulevé si soudainement la question nucléaire est d'interrompre les progrès enregistrés dans les relations entre la Corée du Nord et la Corée du Sud et entre le Japon et la République populaire démocratique de Corée.

Maintenant, les États-Unis essaient de créer un climat de pression contre la République populaire démocratique de Corée par leur prétendue politique de coordination avec leurs alliés. À cet égard, nous exhortons tout particulièrement les pays voisins de la Corée à ne pas suivre aveuglément la politique des États-Unis concernant la République populaire démocratique de Corée. Ils doivent réfléchir : ce genre d'action aveugle pourrait avoir des conséquences néfastes pour eux.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant des États-Unis, qui souhaite exercer son droit de réponse.

**M. Michaels** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis n'ont pas d'armes nucléaires sur la péninsule de Corée. Nous ne prévoyons pas de mettre des armes nucléaires sur la péninsule de Corée. Nous sommes favorables à une péninsule de Corée exempte d'armes nucléaires. Enfin, nous ne prévoyons pas d'attaquer la Corée du Nord. Nous cherchons à régler pacifiquement les tensions sur la péninsule de Corée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que le représentant de la République populaire démocratique de Corée a de nouveau demandé à exercer son droit de réponse. Je lui rappelle que le temps de parole est limité à cinq minutes.

**M. Jon** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Si les États-Unis veulent sérieusement la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne et dans les environs, ils doivent cesser leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. Cette politique montre bien combien les États-Unis continuent de poursuivre leurs intérêts unilatéraux en Asie du Nord-Est. Tant que la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée se poursuivra, un deuxième ou un troisième problème nucléaire pourra surgir à tout moment, selon que les États-Unis l'estimeront nécessaire, et la paix et la sécurité de la région resteront toujours insaisissables.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite achever l'examen du point 14 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

### Point 34 de l'ordre du jour

#### La situation en Bosnie-Herzégovine

##### Projet de résolution : A/57/L.15/Rev.1

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine, qui va nous présenter le projet de résolution A/57/L.15/Rev.1.

**M. Kusljagic** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens à dire que depuis la publication du projet de résolution A/57/L.15/Rev.1, les pays suivants se sont également portés coauteurs du document : Bulgarie, Canada, République tchèque, Finlande, France, Hongrie, Islande, Irlande, Koweït, Liechtenstein, Malaisie, Singapour, Suède et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Depuis 1992, mon pays a figuré à l'ordre du jour de toutes les sessions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, ce qui prouve qu'il représente un grave problème international. Il fait fréquemment l'objet de discussions dans le cadre des rapports annuels émanant du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour la Bosnie-Herzégovine, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et de plusieurs autres rapports annuels. Mon pays fait également l'objet d'examen au Conseil de sécurité, et des résolutions le concernant sont préparées et adoptées chaque année.

Je tiens à rappeler à l'Assemblée générale la raison pour laquelle mon pays a représenté un grave problème international pendant si longtemps. Le 22 mai 1992, la Bosnie-Herzégovine est devenue Membre de l'ONU et des organisations qui lui sont apparentées. Il était alors évident que la population civile allait être principalement visée par l'agression lancée contre le nouvel État bosniaque étant donné que les premières atrocités avaient déjà eu lieu. En Bosnie-Herzégovine, nous pensions que la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies, allait réagir de manière résolue et rapide pour empêcher que les civils ne connaissent de nouvelles souffrances.

Nous avons, hélas, attendu l'action de la communauté internationale pendant plus de trois ans. Au lieu de mener une action déterminée pour arrêter la guerre, la communauté internationale a décidé d'envoyer une force de maintien de la paix – la Force de protection des Nations Unies – et de fournir une assistance humanitaire.

La guerre en Bosnie-Herzégovine a été considérée comme un problème venu tout droit de l'enfer, pratiquement insoluble. En Bosnie-Herzégovine, nous avons effectivement connu l'enfer de 1992 à 1995, mais nous ne pensions pas pour autant que ce problème était insoluble. Nous savions que la résurgence d'un nationalisme extrême et d'une agression contre l'État bosniaque expliquaient en grande partie la guerre. L'objectif en était de détruire la société bosnienne multiethnique et de créer des territoires « purs » sur le plan ethnique. Nous savions que cette guerre avait été prévue et déclenchée à l'extérieur de la Bosnie-Herzégovine. Nous savions que le conflit ne s'enracinait pas dans une haine historique et ancienne qui couvait entre les divers groupes ethniques, comme le prétendaient les ennemis du nouvel État bosniaque. Malheureusement, à cette époque-là, nombreux sont les acteurs de la communauté internationale qui n'ont pas compris ce qu'il en était, ou qui n'ont pas fait preuve de la détermination nécessaire pour mettre un terme à la guerre et prévenir de nouvelles atrocités. Les récents procès, qui ont eu lieu à La Haye, ont prouvé qu'ils avaient tort. Nous espérons donc que la communauté internationale a retenu sa leçon en Bosnie.

Il n'empêche que le peuple de la Bosnie-Herzégovine a payé chèrement cette leçon. Le prix payé par les Bosniaques est bien connu : plus de 6 % d'entre eux sont morts ou ont été portés disparus, et plus de la moitié ont été déplacés. Les pires crimes de guerre européens commis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale l'ont été en Bosnie-Herzégovine et l'infrastructure et l'économie du pays ont été détruites. La population civile a connu les horreurs du nettoyage ethnique, de la détention dans des camps, des viols massifs et systématiques, de la torture et des villes assiégées et, enfin, les pages les plus noires de l'histoire humaine : le génocide dans la « zone sûre » de l'ONU à Srebrenica. Nonobstant, les récents événements montrent qu'il y a eu des progrès importants dans le processus de reconstruction d'une Bosnie-Herzégovine multiethnique, démocratique,

durable et moderne qui pourra pleinement s'intégrer dans les structures européennes.

Je suis heureux d'annoncer que, alors que nous entamons notre deuxième décennie en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, la Bosnie-Herzégovine ne va bientôt plus figurer sur l'ordre du jour des instances des Nations Unies. Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui au nom du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine – le plus récent de ces 10 dernières années – présente une image générale de la situation actuelle et des progrès réalisés l'année dernière et contient des recommandations s'agissant des actions à prendre dans un avenir proche.

On peut dire, en général, qu'il y a eu récemment des progrès importants en matière de stabilisation et de normalisation de la situation dans mon pays. Ils résultent d'efforts conjoints entre les autorités de la Bosnie et les représentants de la communauté internationale. Au cours de l'année dernière seulement, la Bosnie-Herzégovine a rempli les conditions nécessaires pour devenir membre du Conseil de l'Europe et a rejoint cet organisme; elle a répondu aux conditions de la feuille de route pour pouvoir signer un Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne; pour la première fois dans l'histoire de l'après-guerre, elle a préparé et organisé avec succès des élections générales; elle a participé activement aux efforts mondiaux contre le terrorisme; elle a pleinement développé un service frontalier de l'État et considérablement réduit les migrations illégales; elle a amélioré ses relations bilatérales avec les pays voisins, la République de Croatie et la République fédérale de Yougoslavie; elle a signé des accords bilatéraux de libre échange avec les pays impliqués dans le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est; et elle a réduit ses moyens militaires et mis en place un Comité permanent pour les questions militaires en vue de son admission future au sein du partenariat pour le programme de la paix de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Qui plus est, la communauté internationale a mené à bien les dernières activités de la MINUBH prévues par son mandat, a pris les dispositions nécessaires pour assurer la transition à la Mission de police de l'Union européenne et réorganisé ses activités en adoptant un modèle d'organisation plus efficace et simplifié.

Nous estimons que les progrès réalisés l'année dernière ne constituent qu'une étape du processus de transition à long terme de la guerre vers la paix, d'une

économie détruite à un développement durable, d'une structure de l'État déchirée par la guerre à des institutions étatiques durables, modernes et efficaces. Je voudrais maintenant insister sur les principaux problèmes en suspens.

L'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, que l'on appelle également l'Accord de paix de Dayton-Paris, est un accord juridiquement contraignant qui établit les principes organisationnels futurs de l'État de Bosnie-Herzégovine. Toutefois, depuis sa signature il y a sept ans, il a davantage été utilisé par les obstructionnistes comme un instrument permettant d'enrayer les progrès réalisés par l'État et d'empêcher le développement d'institutions communes de l'État plutôt que comme base permettant de construire quelque chose dans l'intérêt de tout le pays et de sa population. La mise au point de structures politiques, conformément aux normes européennes en matière de droits de l'homme et aux conditions des associations euroatlantiques, est une des priorités les plus urgentes.

Les criminels de guerre inculpés et toujours en liberté sept ans après posent toujours un problème à la fois douloureux et contrariant, qui trouble le passé de mon pays et entrave son futur. La réconciliation et l'instauration de la confiance ne seront possibles que si les individus responsables d'atrocités et de génocide sont jugés et condamnés. Le fait que ces individus sont accueillis dans un pays voisin ne fait qu'aggraver le problème et suscite des doutes quant à son désir d'établir des relations de bon voisinage.

*Mme Clarke (Barbade), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Une priorité majeure reste l'instauration de la primauté du droit. Nous savons que la corruption et le manque de transparence entravent sérieusement le développement économique en Bosnie-Herzégovine, et nous espérons qu'un système judiciaire et des services de police restructurés permettront de combattre la corruption et d'autres activités illégales plus efficacement. Le processus de restructuration du système judiciaire en Bosnie-Herzégovine, qui se fait attendre à tous les niveaux, la création de la Cour d'État, l'élaboration plus poussée de structures viables d'application des lois, s'appuyant sur les fondements jetés par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, sont quelques-unes des priorités dans ce secteur.

L'économie du pays est en triste état, et, à moins qu'elle ne soit relancée par un apport de nouveaux capitaux, elle pourrait devenir une source d'instabilité pour l'avenir. Les autorités de la Bosnie-Herzégovine sont déterminées à mettre en place une économie autonome orientée vers le marché et opérant dans un espace économique unique, afin de compléter dès que possible le processus de privatisation, d'améliorer le marché bancaire et celui des capitaux, de réformer les systèmes financiers et d'assurer une protection sociale adéquate. Le programme récemment adopté, « emplois et justice », constitue une bonne base et donne l'espoir qu'un environnement de nature à favoriser l'apport d'investissements étrangers et un regain de l'initiative privée sera bientôt créé.

Même si des réfugiés sont retournés et si des biens ont été restitués au cours des dernières années, nous ne devons pas perdre cette dynamique. Il est évident que la sécurité a été sensiblement renforcée dans tout le pays. Mais la réalisation de l'Annexe VII de l'Accord de paix est une autre tâche, étroitement liée à la réussite de la reprise économique et de la mise en place de la primauté du droit.

La corruption, la criminalité organisée et les autres activités criminelles illégales entravent sérieusement l'amélioration de la situation dans tous les domaines déjà mentionnés. Les réseaux criminels opèrent sur une base régionale, et ils n'ont ni nationalité ni religion. Mon pays n'épargnera aucun effort pour arrêter ces individus ou groupes d'individus, et il est prêt à coopérer avec les pays voisins, les pays de la région et la communauté internationale, pour accomplir cette tâche. À cet égard, je voudrais dire que la mauvaise réputation que l'on a faite récemment à mon pays, en ignorant les résolutions du Conseil de sécurité, est également attribuable à des individus irresponsables, surtout de criminels, qui seront traduits en justice.

La mise en oeuvre de réformes structurelles nécessaires, visant à régler les problèmes déjà cités exigera l'aide des organisations internationales qui souhaitent participer et apporter leur aide. Le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine est désireux de travailler avec la communauté internationale pour concrétiser la vision d'un pays européen moderne, démocratique, multiethnique et viable. C'est sur la base de cette vision que nous devons faire face aux défis et aux tâches importantes qui nous attendent.

Je voudrais également annoncer la révision du projet de résolution A/57/L.15/Rev.1 dans son paragraphe 7 du dispositif. Le paragraphe doit commencer par « Note » et non pas « Se félicite également ».

**M. Moesby** (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – ainsi que les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, et les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, la Norvège et l'Islande, souscrivent à cette déclaration.

Le mois dernier, le Haut Représentant Paddy Ashdown a fait connaître au Conseil de sécurité les efforts qu'il avait déployés pour aider le processus de réformes. Son exposé a renforcé l'impression de progrès continus en Bosnie-Herzégovine, mais il a dans le même temps souligné le fait qu'il existe encore des tâches essentielles à réaliser au cours des mois à venir. L'Union européenne a déjà salué les progrès faits en relation avec le plan de campagne, première étape du Processus de stabilisation et d'association de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine. Une réforme accélérée en Bosnie-Herzégovine mettrait certainement le pays sur la voie d'une intégration accélérée au sein de l'Europe.

La Bosnie-Herzégovine a organisé un scrutin le 5 octobre. Sept ans après la signature de l'Accord de paix de Dayton, des politiciens ont été élus pour la première fois pour une période de quatre ans. C'était également la première fois que les autorités de la Bosnie-Herzégovine assumaient elles-mêmes des responsabilités dans le processus électoral. L'Union européenne félicite les autorités électorales pour leur organisation professionnelle des élections, qui ont eu lieu dans le calme.

Dans le même temps, l'Union européenne regrette la faible participation aux élections, qui, selon le Haut Représentant, constitue un vote de protestation. Le peuple de Bosnie-Herzégovine a exprimé sa déception face à l'insuffisance de progrès tendant à engendrer des changements et à assurer un meilleur avenir. Il s'agit d'un appel en faveur d'un système politique plus efficace et de réformes économiques et

sociales plus rapides. L'Union européenne appelle donc à la formation rapide d'un gouvernement efficace véritablement résolu à accélérer le rythme du processus de réforme. L'Union européenne voudrait confirmer qu'elle est fermement résolue à aider activement la Bosnie-Herzégovine dans cet effort.

Plus que jamais, tous les pays de la région doivent assumer la responsabilité de leur propre développement. Cela s'applique également à la Bosnie-Herzégovine. Avec une aide en diminution et un endettement en hausse, les réformes économiques sont devenues plus urgentes que jamais si la région veut attirer les investissements étrangers dont elle a tant besoin pour faire face à la situation. L'Union européenne, avec d'autres institutions et instances, telles que le Pacte de stabilité, a accordé un appui considérable au processus de réforme dans la région.

Les élites politiques ainsi que l'opinion publique devront s'identifier aux processus de réforme qui les rapprochent de l'Europe. La mise en place d'institutions doit être renforcée et l'autorité locale doit être des plus active dans le processus de réforme. Qui plus est, il faut insister davantage sur le rôle de la société civile, surtout des jeunes et des femmes, et sur leur participation dans la société, la politique et l'éducation. La communauté internationale doit continuer de soutenir ce processus.

L'existence d'une criminalité organisée et de la corruption empêche les fondements du progrès et l'évolution démocratique de prendre racine. Le crime organisé est une menace à la primauté du droit, à la démocratie et aux droits de l'homme ainsi qu'au progrès social et aux réformes économiques. C'est une menace à la sécurité et à la stabilité. À moins de faire échec à ces structures destructrices, les efforts consentis au plan international pour promouvoir la démocratie et le développement économique ne pourront pas être favorables.

La lutte contre la criminalité organisée en Bosnie-Herzégovine et dans la région occidentale des Balkans est donc hautement prioritaire pour l'Union européenne. Avec le Royaume-Uni, l'Union européenne prépare une conférence sur la criminalité en Europe du Sud-Est. La conférence aura lieu à Londres le 25 novembre et sera une bonne occasion pour les pays de la région de prendre des engagements, au sein des mécanismes existants, et de fixer des

objectifs clairs dans la lutte contre la criminalité organisée.

La communauté internationale a arrêté les domaines prioritaires suivants comme étant essentiels pour le processus de réforme en Bosnie-Herzégovine : la primauté du droit, la mise en place d'institutions et l'économie ainsi que le retour des réfugiés et la reconstruction. L'ancien Haut Représentant, l'Ambassadeur Wolfgang Petritsch, a pu promouvoir ces priorités et l'Union européenne souhaite le remercier pour l'engagement extraordinaire dont il a fait preuve à l'égard du développement de la Bosnie-Herzégovine.

Il est maintenant essentiel d'accélérer le rythme des réformes. Renforcer la règle du droit constitue un élément essentiel du processus de démocratisation en Bosnie-Herzégovine.

La mise en place et le bon fonctionnement d'un système judiciaire et d'une administration nationale sont des conditions préalables à la stabilité en Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne appuie pleinement le Haut Représentant Paddy Ashdown dans son programme « emplois et justice », et nous le félicitons des résultats déjà obtenus dans ce domaine. La réforme dans le secteur économique est la clef de la prospérité pour la Bosnie-Herzégovine, notamment dans l'optique de créer des emplois et d'accroître les revenus personnels. Cela permettra d'améliorer sensiblement les niveaux de vie. La relance de l'économie et la création d'un développement durable grâce à l'adoption de réformes structurelles doivent être une priorité dans les activités du futur gouvernement. La mise en oeuvre de ces réformes est une condition préalable à la poursuite de l'aide financière internationale.

L'approche axée sur la primauté du droit comprend également la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de la part de tous les États et parties de la région. Cela constitue une condition non négociable du droit international. À cet égard, l'accès aux témoins et aux archives est fondamental.

L'Union européenne est déterminée à faire en sorte que tous ceux qui ont été inculpés pour crimes de guerre soient traduits en justice. L'impunité continue de certaines personnes faisant l'objet de plusieurs chefs d'accusation pour génocide doit cesser. Le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine ainsi que

celui des deux entités ne doivent ménager aucun effort en vue de trouver, d'arrêter, de déférer les personnes mises en accusation et de les livrer au Tribunal international.

L'Union européenne a appris avec une grande préoccupation que des armes étaient exportées de Bosnie-Herzégovine via la République fédérale de Yougoslavie vers l'Iraq. C'est une violation des sanctions de l'ONU, et l'Union exige une réaction rapide de la part des autorités de Bosnie-Herzégovine aux niveaux de l'État et de l'entité. Les enquêtes actuelles ont démontré la nécessité d'une réforme accélérée en matière de défense et d'un transfert de compétences pour l'exportation d'armes du niveau de l'entité au niveau de l'État. L'engagement pris récemment par les autorités en Bosnie-Herzégovine d'agir à cet égard est un pas en avant qui exigera une mise en oeuvre immédiate. L'Union européenne souhaite souligner qu'il importe au plus haut point d'établir un contrôle au niveau de l'État sur l'exportation d'armes et de matériel militaires.

L'Union européenne souligne qu'il est nécessaire de trouver une solution durable à la question des personnes déplacées. Ces dernières années, nous avons été témoins d'une amélioration régulière des chiffres de retour. En 2002, plus de 60 000 retours ont été enregistrés. Au total, ce sont donc environ 900 000 personnes qui sont rentrées chez elles. Mais il faut en faire davantage pour créer un climat propice aux retours. L'Union européenne regrette par conséquent fortement les obstructions faites au niveau local à ces retours, et elle prie instamment toutes les autorités en Bosnie-Herzégovine de respecter leurs engagements en vue de faire face aux problèmes administratifs et juridiques qui subsistent à cet égard. L'attribution de ressources suffisantes par les autorités de Bosnie-Herzégovine pour assurer la viabilité du processus de retour des réfugiés et des personnes déplacées est capitale.

L'Union européenne note avec satisfaction que le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) a été prolongé jusqu'à la fin de l'année. Après sept ans, la MINUBH a accompli avec succès son mandat dans le domaine de la réforme et de la restructuration de la police. Cette prolongation permettra le transfert sans heurt de responsabilités à la Mission de police de l'Union européenne, qui prendra la relève au 1er janvier 2003. Je suis heureux d'informer l'Assemblée que l'Accord sur le Statut des

forces entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine a été signé à Sarajevo le mois dernier, ce qui permettra à la Mission de police de l'Union européenne de prendre le relais lorsque la Mission des Nations Unies achèvera ses travaux.

Dans ce cadre, l'Union européenne voudrait souligner l'importance que revêtent une coopération et une collaboration accrues entre les différents protagonistes internationaux en Bosnie-Herzégovine. Grâce au processus de stabilisation et d'association et de la Mission de police de l'Union européenne, cette dernière continuera de travailler avec les autorités et la population de la Bosnie-Herzégovine dans les efforts qu'ils font pour édifier une société multiethnique, fonctionnant bien.

**M. Kulyk (Ukraine) (*parle en anglais*) :** Il y a quelques semaines seulement, le Conseil de sécurité et les États Membres intéressés ont entendu un exposé ouvert à tous sur l'évolution politique actuelle dans le pays de la part du Haut Représentant, Paddy Ashdown, et du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jacques Paul Klein.

Leur message commun clef était sans équivoque. La Bosnie-Herzégovine reste sur la bonne voie. Des obstacles subsistent peut-être sur la route, mais la direction est claire.

La semaine prochaine, sept années se seront écoulées depuis la fin de la guerre en Bosnie. Il est manifestement plus difficile d'organiser la paix que de gagner la guerre. Le fait que nous tous – la Bosnie-Herzégovine, de concert avec la communauté internationale – sommes parvenus à cette étape de la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton-Paris prouve indéniablement la viabilité du concept et montre qu'une approche réaliste a été adoptée en vue de sa réalisation.

La paix a pris racine dans le pays. Près d'un million de réfugiés ont réintégré leurs foyers. Des progrès concrets ont été réalisés dans la consolidation des institutions étatiques. Des changements constructifs sont visibles dans le domaine économique. Une réforme généralisée du système judiciaire a été mise en place. La police et les forces armées ont été restructurées. Le nombre de migrants illégaux a baissé. Le taux de criminalité général a été réduit.

Cependant, cette liste de succès sur le plan pratique est loin d'être exhaustive. L'accession récente

de Sarajevo au Conseil de l'Europe est la preuve de changements encourageants sur le terrain. Nous estimons que la participation de la Bosnie-Herzégovine au processus d'intégration européenne est le seul moyen de surmonter enfin les conséquences de la guerre.

À cet égard, il est important que la communauté internationale fasse fermement comprendre à ceux qui ont remporté les élections générales du 5 octobre que leur victoire signifie, principalement, qu'une responsabilité additionnelle leur incombe, celle de réaliser des progrès aux fins de poursuivre les réformes. Nous félicitons les autorités bosniaques du travail impressionnant qu'elles ont accompli pour assurer le caractère démocratique, libre et équitable des élections, et nous nous associons aux délégations qui voient dans les résultats de ces élections la volonté d'accélérer sensiblement le rythme des transformations politiques et économiques.

Les dirigeants nouvellement élus devraient à présent prouver dans la pratique qu'ils sont prêts à s'acquitter des responsabilités qui leur ont été confiées.

Dans une perspective internationale plus large, cette tâche exige de nouvelles mesures visant à renforcer la stabilité régionale. Mon pays se félicite chaleureusement des résultats du sommet trilatéral des dirigeants de Bosnie-Herzégovine, de Yougoslavie et de Croatie, qui s'est tenu à Sarajevo le 15 juillet 2002, et note avec satisfaction la mise au point d'une coopération active entre ces pays. Nous encourageons nos partenaires à continuer et à renforcer cette tendance vitale.

Le plan ambitieux de réformes présenté récemment par Paddy Ashdown devrait donner aux dirigeants bosniaques une vision claire des mesures concrètes à prendre sans plus tarder.

Ma délégation avalise les six tâches prioritaires du Haut Représentant pour une nouvelle réforme dans les six mois à venir. Le renforcement de la primauté du droit et le progrès dans les réformes économiques doivent rester des éléments clefs de la stratégie de relèvement pour la Bosnie-Herzégovine.

Avec d'autres questions urgentes, nous souhaitons réaffirmer qu'il importe d'assurer les droits des minorités nationales dans le pays. La communauté ukrainienne représente le quatrième groupe ethnique le plus important en Bosnie-Herzégovine. À l'heure

actuelle, il faut améliorer les conditions de son renouveau culturel et national.

Ma délégation demande aux autorités bosniaques de poursuivre les efforts qu'elles font pour protéger les droits des minorités. Nous espérons notamment que la nouvelle législation sur les minorités nationales en Bosnie-Herzégovine deviendra un instrument pratique et utile, qui permettra aux minorités d'exercer leurs droits, conformément aux normes européennes.

Sept années de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine sont sur le point de se terminer. Au nom du Gouvernement ukrainien, je voudrais rendre hommage aux hommes et aux femmes de la Mission, dirigée par le Représentant spécial Jacques Paul Klein. Nous nous félicitons des résultats concrets obtenus par la Mission dans les domaines de la réforme et de la restructuration de la police, de la mise en place d'institutions et de la coopération réalisée au sein de la force de police.

Ma délégation espère que les objectifs pragmatiques fixés par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) seront mis en oeuvre avec succès par la mission de l'Union européenne (UE) qui prendra la relève.

L'intention de l'UE d'apporter une contribution majeure à la rationalisation de l'ensemble de la présence civile et de police en Bosnie-Herzégovine est une mesure fondamentale, qui devrait accélérer d'autres changements positifs dans ce pays.

Ayant déjà exprimé notre intérêt à participer aux opérations militaires de gestion des crises sous l'égide de l'UE et aux processus de politique de sécurité et de défense européenne, notamment ses aspects militaires et civils, mon gouvernement réitère qu'il est disposé à contribuer à la Mission de police de l'UE.

Qu'il me soit permis de terminer en exprimant l'appui le plus ferme de mon pays aux efforts acharnés que fait la Bosnie-Herzégovine afin d'édifier une société démocratique et prospère, fondée sur la primauté du droit et le respect des droits de chaque citoyen. Nous restons attachés à la réalisation de ces objectifs et avons l'intention de poursuivre notre participation active aux efforts internationaux visant à instaurer la paix et la stabilité dans le pays.

**M. Bozay** (Turquie) (*parle en anglais*): La Turquie s'associe à la déclaration que vient de prononcer le représentant du Danemark au nom de

l'Union européenne. Je me limiterai donc à de brèves observations sur les aspects qui revêtent une importance particulière sous un angle national.

D'emblée, je voudrais rappeler à cet organe que la Turquie, pays des Balkans, s'est toujours directement impliquée dans les efforts visant à instaurer la paix et la stabilité dans la région. Favoriser les relations et la coopération amicales entre les pays des Balkans a été et reste le moyen le plus fiable et le plus productif à cette fin. La Bosnie-Herzégovine a été au centre de nos préoccupations, compte tenu de notre histoire commune et des liens qui nous unissent à ce pays.

En tant que membre du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, la Turquie est un ferme partisan des objectifs stratégiques clefs que cet organe a fixés. La consolidation des institutions d'État, la poursuite de la réforme économique et le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays représentent donc les priorités principales de mon pays dans le cadre de l'examen de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Nous prenons acte des succès remarquables réalisés dans tous les domaines, ainsi que des défis graves qui subsistent, au moment où la Bosnie avance vers l'intégration européenne. La réconciliation entre les peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine, préalable à la stabilité et au développement durables dans le pays, doit continuer.

Les gouvernements précédents ont entrepris de réaliser la réconciliation par le biais de réformes politiques, judiciaires et économiques. Malheureusement, il manquait un programme cohérent et communément accepté pour la poursuite de ces réformes. Cela a eu des conséquences néfastes sur la vie quotidienne des Bosniaques qui ont à juste titre manifesté leur mécontentement par leur faible participation aux élections et l'ampleur du vote de protestation.

À cet égard, la Turquie appuie le programme « emplois et justice » du Haut Représentant, Paddy Ashdown, qui est une mesure bien conçue pour poursuivre les réformes. Nous exhortons les représentants nouvellement élus de la Bosnie à constituer un gouvernement dès que possible afin de s'engager à mettre en oeuvre ce programme. Le peuple bosniaque y aspire et, comme Lord Ashdown l'a indiqué dans son récent rapport adressé au Secrétaire

général, la communauté internationale jugera les gouvernements à venir, au niveau de l'État comme au niveau des entités, sur la base de leur volonté à procéder à des réformes. Le message inhérent au vote de protestation est clair : les Bosniaques veulent la réforme.

Les priorités de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine sont d'abord, la justice, puis les emplois, grâce à la réforme. Ceci étant entendu, la communauté internationale a inscrit ses efforts dans une nouvelle perspective, en mettant plus fortement l'accent sur l'État de droit. Les structures du pouvoir implantées dans divers cantons, villes et entreprises publiques figurent parmi les principaux obstacles à l'instauration de l'État de droit authentique en Bosnie. Les nouveaux gouvernements, au niveau de l'État comme au niveau des entités, devraient travailler sérieusement à l'élimination de ces structures du pouvoir et à la pleine coopération à cette fin de la présence internationale en Bosnie.

De même, le Gouvernement devrait appliquer intégralement les réformes économiques qui stimuleront la production intérieure et les investissements étrangers et poursuivre des politiques efficaces en vue de percevoir et de susciter des recettes suffisantes. C'est capital pour la dimension « emplois » du programme de Lord Ashdown, et c'est nécessaire pour convaincre la communauté internationale que son aide financière sera utilisée à bon escient dans le cadre des réformes.

L'un des obstacles sérieux à la dimension « emplois et justice » du programme de réforme est la situation des personnes inculpées de crimes de guerre. Nous nous félicitons du fait qu'un grand nombre d'entre eux ont jusqu'ici été arrêtés. Beaucoup demeurent cependant en liberté. À ce sujet, nous avons besoin de la coopération des gouvernements respectifs. Le respect et la confiance interethniques doivent être renforcés en traduisant en justice Radovan Karadzic et Ratko Mladic. De surcroît, ils font peser de lourdes menaces sur la vie politique et économique en Bosnie, et pourraient compromettre l'ensemble du programme de réforme du Haut Représentant.

Le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays a une valeur de test décisif pour les Accords de Dayton. L'amélioration des conditions de sécurité, un état d'esprit plus coopératif et plus ouvert qui fait défaut dans plusieurs domaines ainsi



que la mise en oeuvre de la législation foncière pourraient avoir des effets concrets sur les retours. Ce disant, je sais bien qu'il est capital que les réformes économiques du programme de Lord Ashdown réussissent afin d'obtenir un nombre important de retours.

Face à ces défis, je pense que nous ne devrions pas à l'avenir hésiter de féliciter les parties qui coopèrent en Bosnie-Herzégovine. Cela attesterait de l'appui international aux parties et servirait également à les encourager à rester vigilants.

Je voudrais souligner qu'au dernier paragraphe du projet de résolution A/57/L.15 intitulé « La situation en Bosnie-Herzégovine », l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport complet sur les activités des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine de 1992 à 2002. Nous attendons avec intérêt de prendre connaissance de ce rapport, car il nous donnera l'occasion de passer en revue les enseignements et les meilleures pratiques tirés de l'expérience des Nations unies en Bosnie.

Je tiens également à saisir l'occasion pour exprimer notre reconnaissance à M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, pour le travail extraordinaire qu'il y a accompli. Nous espérons que la Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine connaîtra le succès en succédant à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine sous l'administration compétente de M. Klein.

Dans l'histoire de la Bosnie, les ponts signifient davantage que leur fonction physique pourrait le laisser entendre. Ils sont à présent devenus des symboles de la réconciliation, et les peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine voudraient qu'ils demeurent intacts. À cette étape importante de la politique bosniaque, la communauté internationale devrait tenir compte de la nécessité d'aider les Bosniaques à rebâtir les vieux ponts qui enjambent les rivières et relient les coeurs. Ces ponts sont non seulement les structures physiques sur les rivières de la Neretva, de la Bosna, de l'Una, de la Drina et de la Sava, mais sont surtout les ponts sociaux, politiques et économiques. Plus précisément, la réforme économique et judiciaire, l'édification des institutions d'État et le retour rapide des réfugiés et des personnes déplacées serviront de ciment pour renforcer

les ponts véritables qui relient les coeurs et les esprits du peuple bosniaque.

**Mme Ognjanovac** (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie continue de s'intéresser au plus haut point à l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Le fait que les Croates soient l'un des trois peuples constitutifs de Bosnie-Herzégovine n'est pas la seule raison de notre intérêt. La stabilité de la Bosnie-Herzégovine a un rapport direct avec la stabilité et, qui plus est, avec la prospérité de la Croatie même. La forme et la longueur de la frontière que notre pays partage avec la Bosnie-Herzégovine renforcent cet argument. Les deux pays sont largement tributaires de leurs infrastructures routières mutuelles et sont des partenaires commerciaux importants. On voit donc très bien pourquoi mon gouvernement appuie fermement une Bosnie-Herzégovine stable et autonome sur le plan politique, institutionnel et économique.

Il est encourageant de voir que la plupart, voire tous les partis politiques qui ont participé aux récentes élections ont exprimé leur volonté de vivre dans un État commun et de contribuer à sa prospérité. Les partis politiques qui ont obtenu la majorité de l'appui des électeurs méritent qu'on leur donne la possibilité de prouver qu'ils sont dignes de confiance. Si une chose peut paraître inquiétante, c'est bien la faible participation électorale. Seuls 55 % de l'électorat ont voté, pourcentage très proche de celui des électeurs qui ont voté lors de l'élection présidentielle en Serbie. C'est certes là un signe de résignation et de lassitude.

Depuis un certain temps, la Croatie attire l'attention de la communauté internationale sur la contradiction principale qui existe au sein de la structure constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine, à savoir l'intégrité du pays, d'une part, et sa partition de facto, d'autre part. Dayton a essayé de réconcilier les peuples de Bosnie-Herzégovine en s'engageant à créer des institutions communes qui devaient, à leur tour, garantir leurs intérêts fondamentaux respectifs et préserver les valeurs d'une société multiethnique. L'engagement pris de mettre fin au nettoyage ethnique et de rétablir la composition démographique d'avant guerre a alimenté les espoirs de la population et suscité des attentes.

Cela étant, Dayton n'a pas du tout indiqué comment faire face à la contradiction inhérente à la notion d'accord de paix. Les Croates, en tant que nation constitutive la moins nombreuse, ne peuvent pas

compter sur les mêmes facteurs que les deux autres nations constitutives pour protéger leur identité et leurs intérêts, tels que leur dimension et leur statut d'entité séparée. Les Croates de Bosnie-Herzégovine ne peuvent faire confiance qu'à un système politique qui leur garantisse la préservation de leur identité nationale, culturelle et religieuse et leur permette d'être véritablement représentés dans toutes les institutions communes.

L'accord constitutionnel actuel est celui sur lequel toutes les parties ont pu se mettre d'accord au moment des négociations. Bien qu'il n'ait pas été intégralement mis en oeuvre il a rempli la fonction principale de l'Accord de paix, c'est-à-dire qu'il a mis fin à l'effusion de sang. La structure constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine doit continuer à se développer et à évoluer avec la dynamique de la vie politique, économique et sociale du pays. C'est la voie qui conduit à une Bosnie-Herzégovine démocratique et autonome. Comme l'a fait observer à juste titre le Haut Représentant dans l'un de ses récents discours, Dayton doit être le plancher et non pas le plafond.

La coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie est l'une des obligations que les parties à l'Accord de Dayton ont contractées lorsqu'elles ont signé cet accord. Un grand pas en avant a été fait lorsque Slobodan Milosevic a été arrêté et lorsque de nouveaux chefs d'accusation ont été formulés contre lui pour les crimes commis en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Ces chefs d'accusation permettront de rendre justice aux victimes et aideront également à établir des comptes rendus historiques sur les événements qui se sont déroulés en ex-Yougoslavie. Par conséquent, cela finira par faciliter la réconciliation entre les peuples de la région.

Sur une note plus grave, nous ne pouvons tout simplement pas admettre que deux des accusés les plus recherchés – MM. Karadzic et Mladic – continuent d'être en liberté. Nous espérons sincèrement que cette liberté ne tardera pas à prendre fin, et que ceux qui sont en mesure de le faire vont les arrêter. Il ne peut y avoir de Bosnie-Herzégovine stable tant que Karadzic et Mladic sont en liberté.

Que faut-il faire pour lancer le processus irréversible qui permettra à la Bosnie-Herzégovine de devenir un État en tant que membre de l'Union européenne, comme l'a récemment dit Lord Ashdown avec tant d'éloquence? Les propositions de réforme

faites récemment par le Haut Représentant sont parfaitement fondées et méritent d'être étudiées avec sérieux. Renforcer le rôle de l'État, réduire la complexité du système administratif, assurer le système au mérite dans la sélection et la sécurité de l'emploi des fonctionnaires sont quelques-unes des mesures qui méritent notre attention.

Le régime juridique doit certainement figurer au nombre des priorités. Bon nombre de pays en transition connaissent un phénomène de corruption, et la Bosnie-Herzégovine ne fait pas exception. En venant à bout de ce fléau, on créera des conditions propices à l'investissement étranger direct, ce qui, à long terme, sera à l'avantage du pays.

Nous espérons également que les autorités de Bosnie-Herzégovine sauront inciter les jeunes à rester dans le pays et faciliter le retour de ceux qui sont à l'étranger. Des idées nouvelles, l'originalité et l'ouverture d'esprit sont quelques-uns des nombreux avantages qu'apportent les jeunes générations.

L'appartenance au Conseil de l'Europe représente un bon point de départ pour la Bosnie-Herzégovine dans un processus qui devrait lui permettre éventuellement d'acquérir la qualité de membre de l'Union européenne. Nous ferons tout notre possible pour venir en aide à la Bosnie-Herzégovine, car nous avons besoin d'un voisin stable et d'un partenaire sur lequel nous pouvons compter dans notre avenir européen commun.

**M. Kirn** (Slovénie) (*parle en anglais*): La Slovénie s'associe pleinement à la déclaration qu'a faite le Représentant permanent du Danemark au nom de l'Union européenne.

Comme j'ai pris, depuis le début, une part active aux efforts déployés en Bosnie-Herzégovine par la communauté internationale, je voudrais exprimer quelques points de vue supplémentaires à titre national.

Nous considérons le débat d'aujourd'hui comme une occasion importante et opportune d'imprimer un nouvel élan aux efforts déployés au plan international pour édifier une Bosnie-Herzégovine prospère, stable et tournée vers l'Europe. La Bosnie-Herzégovine se trouve à une phase importante du processus de consolidation de l'État, et elle doit continuer à donner la preuve de sa détermination à créer un État européen moderne disposant d'un gouvernement efficace,

d'institutions stables et de normes nouvelles dans la vie publique.

Aujourd'hui, la Bosnie-Herzégovine est confrontée à des tâches difficiles : renforcer l'État de droit, mettre en place un environnement économique stable et favorable et lutter contre la corruption et la criminalité organisée qui nuisent au développement économique et politique. Les autorités de Bosnie-Herzégovine devront travailler dur et assumer une plus grande responsabilité afin de relever les défis qui les attendent. Elles devront non seulement travailler dur pour répondre aux exigences et aux attentes de la communauté internationale, mais commencer par répondre aux attentes de leurs propres peuples. Toutefois, les défis qui se posent à la Bosnie-Herzégovine restent trop nombreux pour qu'elle puisse les relever seule, et il lui faut encore une aide internationale.

L'expérience de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine montre que de grands progrès ont déjà été réalisés. La Slovénie se félicite du rôle actif que la communauté internationale a joué en Bosnie-Herzégovine, et elle considère qu'il est essentiel que la présence internationale se poursuive en Bosnie-Herzégovine si l'on veut atteindre les objectifs que la communauté internationale a énoncés il y a sept ans.

Le départ de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) ne doit pas avoir pour effet de réduire l'appui politique et les ressources financières qu'offre la communauté internationale. Les institutions des Nations Unies de même que les organisations régionales doivent continuer à encourager et à aider la Bosnie-Herzégovine à relever les défis restants. À cet égard, la Mission de police de l'Union européenne qui va prendre le relais en Bosnie-Herzégovine le 1er janvier 2003 est particulièrement importante.

Notre travail devrait s'intéresser de plus près au peuple et à ses besoins. Il faut par ailleurs trouver des instruments de consolidation de la stabilité politique, de la paix et de la sécurité et relancer l'économie. La Slovénie s'intéresse à ce que la Bosnie-Herzégovine connaisse la paix et la stabilité politique et dispose d'une économie opérationnelle. Nous avons donné la preuve de cet intérêt par notre coopération économique et par l'appui que nous continuons d'apporter à l'intégration de la Bosnie-Herzégovine dans les structures européennes.

La Slovénie participe activement aux processus de stabilisation en Bosnie-Herzégovine. En établissant le Fonds international slovène d'affectation spéciale pour le déminage et le centre régional pour le bien-être psychosocial des enfants, elle cherche à contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des gens ordinaires qui continuent d'être affectés par les séquelles de la guerre. La Slovénie participe activement au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, et elle fournit des contingents à la Force de stabilisation.

Nous continuons de penser que le relèvement de l'économie de la Bosnie-Herzégovine est capital pour la stabilisation et la prospérité du pays et de la région. Outre la libéralisation du commerce et la création d'un climat favorable à l'investissement, nos efforts devraient avoir pour but de mieux utiliser les compétences et l'énergie du personnel local et de mieux exploiter les ressources naturelles du pays. Créer des emplois, qui incitent au développement des petites et moyennes entreprises, et encourager le personnel qualifié à rester dans leur pays d'origine, font partie des tâches importantes qui attendent à la fois la communauté internationale et les autorités de Bosnie-Herzégovine. Ces dernières années, la Slovénie a été l'un des plus grands investisseurs en Bosnie-Herzégovine, et elle continue de promouvoir avec vigueur la coopération économique avec la Bosnie-Herzégovine à tous les niveaux.

Nous soutenons fermement les efforts que fait le Haut Représentant en vue de renforcer l'état de droit et d'édifier un système judiciaire solide. La Slovénie a été un des plus fervents partisans de l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine au Conseil de l'Europe, qui offre une bonne possibilité de faire respecter l'état de droit. L'intégration au sein des structures européennes fournit une ferme garantie de la consolidation de la démocratie et de la stabilisation du pays et de la région sous tous les aspects.

Pour terminer, je voudrais souligner que la Slovénie partage l'opinion exprimée par le Haut Représentant, Paddy Ashdown, le mois dernier au Conseil de sécurité, à savoir que le résultat des récentes élections était un appel au changement. Cet appel du peuple de Bosnie-Herzégovine doit être transformé en un engagement actif dans le processus de consolidation de leur État, fondé sur les critères européens de bonne gouvernance et sur des politiques économiques internes saines de nature à favoriser la croissance et le développement. La communauté

internationale ne doit épargner aucun effort pour continuer à soutenir les entreprises du peuple de la Bosnie-Herzégovine afin qu'il puisse assumer totalement son avenir. La Slovénie est déterminée à poursuivre sa participation active à ces efforts.

**M. Haneda** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon félicite vivement la Bosnie-Herzégovine pour ses réalisations dans la mise en oeuvre du processus de paix l'année dernière, notamment son admission au Conseil de l'Europe, les amendements à la Constitution des deux entités afin d'assurer l'égalité entre les trois principaux groupes ethniques, et l'auto-organisation d'élections. Nous apprécions également à leur juste valeur les efforts entrepris par le Haut Représentant, M. Paddy Ashdown, les membres du Conseil pour la réalisation de la paix et tous ceux qui ont participé à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), à la Force de stabilisation et autres organisations concernées. Cependant, nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à faire avant que la Bosnie-Herzégovine ne devienne pleinement autonome et puisse se passer de la participation de la communauté internationale.

Les élections générales du mois dernier ont été les premières ayant été organisées par le peuple de Bosnie-Herzégovine depuis la fin du conflit en 1995, et elles ont donc posé un jalon important dans le processus d'instauration de la paix. Reconnaisant l'importance des élections, le Gouvernement japonais a envoyé des observateurs pour qu'ils participent à l'équipe de surveillance de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous avons aussi fourni notre appui à un projet du Programme des Nations Unies pour le développement, dont l'objet était de sensibiliser le peuple de Bosnie-Herzégovine à l'importance des élections.

Le Japon trouve encourageant le fait que les élections générales ont eu lieu sans heurt et qu'elles ont respecté dans une large mesure les normes internationales. Le mandat des fonctionnaires élus est de 4 ans. Cette période sera déterminante pour le processus d'instauration de la paix. Le Japon attend avec intérêt la formation à bref délai d'un nouveau gouvernement efficace, qui assumera la responsabilité de l'avenir du pays et qui fera tous les efforts possibles pour continuer le processus de paix, en coopération avec la communauté internationale.

Il est particulièrement important que les dirigeants qui ont été élus s'engagent, en priorité, à travailler ensemble à la promotion des réformes nécessaires à l'établissement de l'état de droit et à la création d'emplois, comme l'a proposé le Haut Représentant. Ils devront également se pencher sur les six éléments du programme de réformes que M. Ashdown a élaboré le mois dernier. La corruption et le crime organisé sont aussi des questions qui requièrent leur attention immédiate.

Il est essentiel que le nouveau Gouvernement coopère avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous appelons les représentants qui viennent d'être élus et toutes les parties concernées à pleinement soutenir les activités du Tribunal et à livrer tous ceux qui ont été inculpés. Nous exhortons la Bosnie-Herzégovine à restructurer totalement son système judiciaire et à développer sa capacité interne à poursuivre les crimes de guerre moins graves.

Je voudrais brièvement parler de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Le Japon est heureux de noter que la MINUBH a fait des progrès satisfaisants dans la réforme de la police, dans le contrôle aux frontières et dans le retour des membres des groupes minoritaires, et qu'elle a abordé la phase finale de la mise en oeuvre de la principale composante de son mandat. Cela est vraiment un bon exemple d'une stratégie de sortie réussie d'une mission de maintien de la paix. Le Japon est aussi satisfait de constater que les préparatifs du transfert de responsabilités de la MINUBH à la Mission de police de l'Union européenne étaient en bonne voie.

Le Japon a été un membre actif du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix. Nous avons pris l'engagement – que nous ne cessons d'honorer – de verser une donation d'environ 500 millions de dollars afin d'aider à la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine dans divers domaines, notamment les transports, l'alimentation, les services médicaux, l'éducation, le déminage et le retour des réfugiés. Le Japon, en coopération avec le reste de la communauté internationale, poursuivra son soutien constant au processus de mise en oeuvre de la paix, convaincu que la stabilité et la prospérité de la Bosnie-Herzégovine sont capitales pour la paix et le développement de l'Europe du Sud-Est dans son ensemble.

Pour terminer, je suis heureux de pouvoir exprimer le soutien du Japon au projet de résolution qui nous est soumis sous la cote A/57/L.15/Rev.1.

**M. Sāhović** (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Ce débat intervient entre deux événements importants concernant la Bosnie-Herzégovine. Au début d'octobre ont eu lieu les premières élections organisées localement. À la fin du mois, l'ONU terminera sa mission dans ce pays, et elle sera remplacée par une mission de l'Union européenne. Ces événements marquent l'évolution globalement positive intervenue en Bosnie-Herzégovine depuis le débat à l'Assemblée générale de l'année dernière.

Ma délégation tient à souligner la contribution notable apportée par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), qui a pratiquement terminé son mandat, à la stabilité en Bosnie-Herzégovine et, par conséquent, à la région dans son ensemble. Nous espérons que l'on pourra opérer un transfert sans heurt des responsabilités à la mission de l'Union européenne, et nous avons bon espoir que l'engagement de celle-ci sera tout aussi constructif pour l'avenir.

La coopération et le développement de relations stables et amicales avec la Bosnie-Herzégovine font partie des objectifs prioritaires de la politique extérieure yougoslave. Je suis heureux de pouvoir déclarer que, tant au niveau bilatéral que régional, des progrès importants ont été obtenus l'année dernière dans la réalisation de ces objectifs. Nos deux pays maintiennent un dialogue régulier sur de nombreuses questions d'intérêt mutuel, et des résultats concrets sont manifestes.

Le Conseil de coopération interétatique s'est réuni cette année à Belgrade au plus haut niveau politique. Plusieurs visites officielles au niveau ministériel et au niveau d'autres hauts fonctionnaires ont été effectuées. Je voudrais, en particulier, mettre l'accent sur l'importance de la réunion tripartite, tenue en juillet, entre les chefs d'État de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Yougoslavie à Sarajevo. Nous comptons qu'un autre sommet semblable aura lieu bientôt.

Je voudrais également mentionner quelques exemples concrets illustrant cette tendance positive qui caractérise notre coopération. Les négociations sur le tracé de la frontière entre les deux pays progressent, et plus de 50 % de la frontière ont déjà été identifiés.

Outre l'Accord de libre-échange, nos deux pays ont signé récemment un accord sur la double citoyenneté qui va considérablement faciliter l'exercice des droits des citoyens des deux côtés de la frontière. Ces accords, combinés au régime en cours de dérogation de visa, visent à faire en sorte que les personnes et les biens traversent librement notre frontière. Des accords sur le transport routier et sur la couverture sociale ont également été signés, et plusieurs autres accords bilatéraux sont actuellement en préparation.

Cette coopération active est réalisée sur la base du plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et conformément au cadre fourni par l'Accord de Dayton et de Paris. La Yougoslavie reste pleinement déterminée à mettre en oeuvre l'Accord et à honorer les obligations qui lui incombent à cet égard.

Nos deux pays déploient également des efforts intensifs pour parvenir à la stabilité et à la coopération au sein des organisations régionales, en particulier au sein du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, que la Yougoslavie préside actuellement. Ces forums sont particulièrement importants pour orienter la mise en oeuvre des objectifs communs, tels que le renforcement de la démocratie et de l'état de droit, le développement de l'économie de marché, le respect des droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Bien que, comme je l'ai dit, de nombreux progrès aient été faits pour normaliser et améliorer les relations entre la Yougoslavie et la Bosnie-Herzégovine, il reste encore beaucoup à faire pour surmonter l'héritage douloureux des années 90. À cette fin, nous comptons sur la coopération du nouveau Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine. Une question mérite une attention particulière. Si l'on a enregistré en 2002 le retour en et à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine de quelque 60 000 personnes, il reste encore quelque 40 000 réfugiés dans mon pays. À l'évidence, de nouveaux efforts conjoints, bilatéraux et régionaux, sont nécessaires pour accélérer le processus des retours.

Enfin, je voudrais saluer les efforts inlassables que fait le Haut Représentant, Lord Ashdown, pour accélérer le processus de réforme et d'édification des institutions en Bosnie-Herzégovine. Nous partageons l'avis selon lequel il représente le meilleur moyen de permettre aux citoyens de Bosnie-Herzégovine de

prendre en main la responsabilité de leur pays, par l'intermédiaire de leurs représentants élus. Mon pays est prêt à coopérer pleinement, dans un cadre régional et en tant que partenaire régional, à la réalisation de cet objectif.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre du débat sur ce point de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/57/L.15/Rev.1. J'informe l'Assemblée générale que les États-Unis d'Amérique se sont portés coauteurs du projet de résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/57/L.15/Rev.1?

*Le projet de résolution A/57/L.15/Rev.1 est adopté (résolution 57/10).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je en conclure que l'Assemblée générale décide ainsi d'achever la phase actuelle de son examen du point 34 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

### **Point 38 de l'ordre du jour**

#### **La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement**

**Rapports du Secrétaire général** (A/57/384 et A/57/584)

**Note du Secrétaire général** (A/57/336)

**M. Brattskar** (Norvège) (*parle en anglais*) : Depuis la conclusion des accords de paix au Guatemala, la Norvège n'a eu de cesse d'appuyer leur processus de mise en oeuvre. Nous allons continuer à le faire l'année prochaine également. Depuis la dernière réunion du Groupe consultatif régional à Washington, en février, d'importants progrès ont été enregistrés, mais nous ne pensons pas qu'une véritable accélération dans l'application des accords de paix ait eu lieu.

Comme le Secrétaire général le fait observer dans son rapport, dans certains domaines on constate même un recul et le respect croissant des droits l'homme que l'on avait constaté après le cessez-le-feu de 1996 s'est

érodé l'an passé. Les violations des droits et le harcèlement des défenseurs des droits de l'homme se poursuivent et, comme l'indique le rapport, les violations commises par la police augmentent. Les fantômes du passé, sous la forme de groupes illégaux et de structures clandestines, semblent toujours exister. Il s'agit d'une grande source de préoccupation et il est évident que des mesures plus résolues de la part du Gouvernement sont nécessaires. Nous partageons également les préoccupations exprimées par le Secrétaire général selon lesquelles le statu quo dans la mise en oeuvre des accords de paix combiné à la détérioration de la situation dans d'autres domaines pourraient remettre en cause les progrès réalisés depuis 1996. Nous espérons sincèrement que le Gouvernement, en coopération avec la société civile, mettra tout en oeuvre pour continuer d'appliquer les accords, ainsi que les neuf points identifiés lors de la réunion de Washington en février. Nous attendons avec intérêt la prochaine réunion du Groupe consultatif, qui, nous l'espérons, pourra avoir lieu au Guatemala en mars 2003.

Notre appui au processus de paix s'est en partie traduit par des contributions permettant le maintien de la présence de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA). Nous appuyons la prorogation de la MINUGUA pour 2003. Malheureusement, la fin prévue pour le mandat de la MINUGUA va coïncider avec le changement de Gouvernement guatémaltèque à la suite des élections qui auront lieu à l'automne 2003. Il est peu probable que les mécanismes appropriés pour assurer les fonctions de la MINUGUA auront été mis en place avant cette période. Mon Gouvernement pense qu'il est important que le processus de mise en oeuvre ne soit pas livré à lui-même au cours de cette période cruciale. La Norvège appuie donc la prorogation du mandat de la MINUGUA, sous forme d'une présence limitée, pour une année de plus jusqu'à la fin 2004. Cette présence limitée devrait se concentrer sur les droits de l'homme, les droits des populations autochtones et le rôle de l'armée dans une société démocratique. Il est, néanmoins, de la plus haute importance que les autorités guatémaltèques mettent en place, le plus rapidement possible, des mécanismes pouvant assumer les tâches de la MINUGUA.

Un grand nombre de pays d'Amérique centrale sont aux prises avec la corruption, qui fait obstacle à toute initiative de développement. C'est donc avec

beaucoup d'intérêt que nous suivons la lutte contre la corruption menée par ces pays, en particulier au Nicaragua.

Enfin, nous félicitons les facilitateurs du processus concernant le différend frontalier entre le Guatemala et Belize. Nous espérons que les propositions qu'ils ont formulées permettront de régler de manière définitive et durable la question.

**M. Moesby** (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, l'Islande, souscrivent à cette déclaration.

J'aimerais tout d'abord exprimer la reconnaissance de l'Union européenne au Secrétaire général pour son rapport excellent et très fourni sur la situation en Amérique centrale, qui fournit une base solide au débat d'aujourd'hui sur cette question de l'ordre du jour.

L'Union européenne et l'Amérique centrale ont noué un partenariat solide, qui repose sur des principes fondamentaux et des espoirs communs en un avenir meilleur. L'Union européenne souhaite continuer de développer ce partenariat afin d'accomplir des progrès dans la région et d'y instaurer une paix durable fondée sur les principes de la démocratie, de la paix, de la liberté et du développement.

Beaucoup de choses ont changé en Amérique centrale au cours des 20 années ou presque, qui se sont bientôt écoulées depuis que nous avons examiné cette question pour la première fois. La démocratie l'a emporté. Il a été mis un terme aux conflits. Le progrès et le développement ont pu s'installer et prospérer dans la région. Mais, malgré ces très importantes réalisations, le processus démocratique reste exposé au risque d'échecs graves. Le spectre de conflits internes plane toujours, tout comme les menaces que représentent les difficultés posées par la transition vers un système de pluralisme démocratique et les difficiles problèmes du développement équitable et durable. Tout cela continue de poser des obstacles sur le chemin qui conduit à une paix durable, à la liberté et à la prospérité économique dans la région.

L'Amérique centrale doit surmonter les grandes difficultés de la région si elle veut consolider les importants progrès qui ont été accomplis jusqu'ici. Des réformes, et le courage de les mettre en oeuvre, sont nécessaires pour lutter contre les inégalités sociales, le chômage et la pauvreté. Sinon, ils alimenteront les tensions politiques et les conflits.

L'Union européenne a toujours accordé un grand prix au développement de l'Amérique centrale. À travers notre accord-cadre de coopération et le plan d'action communautaire pour la reconstruction de l'Amérique centrale, cet engagement s'est matérialisé en mesures et en activités concrètes. Nos efforts sont axés sur l'intégration régionale et sur des secteurs comme la santé, l'éducation et la protection de l'environnement.

Depuis 1984, la coopération politique entre l'Union européenne et l'Amérique centrale s'est institutionnalisée dans le cadre du dialogue de San José. Les ministres de nos deux régions se sont réunis lors de la XVIIIe conférence ministérielle du dialogue de San José, qui a eu lieu à Madrid en mai dernier. Lors de la conférence, les ministres ont confirmé leur attachement à la consolidation des systèmes démocratiques, au resserrement des liens économiques et commerciaux et à la promotion du développement humain. Ils ont également affirmé leur attachement au règlement pacifique des conflits, conformément au droit international.

Sur la base de ces engagements, nous avons convenu de faire évoluer notre dialogue bilatéral pour atteindre une nouvelle étape, celle de relations plus dynamiques et plus substantielles. C'est une décision qui, nous l'espérons, sera profitable tant à l'Union européenne qu'à l'Amérique centrale.

Cette année, l'Union européenne a assisté avec une vive préoccupation à la détérioration de la situation des droits de l'homme au Guatemala. Nous sommes particulièrement préoccupés par la recrudescence des menaces et des attaques contre les défenseurs des droits de l'homme. Nous condamnons ces actes dans les termes les plus vigoureux. Les autorités guatémaltèques ont clairement l'obligation de protéger ceux qui sont visés et de traduire les responsables en justice. L'impunité généralisée au Guatemala doit cesser.

La Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) a accompli un travail

remarquable s'agissant de consolider les avancées obtenues grâce à l'accord de paix. L'Union européenne prend note de l'intention du Secrétaire général de lancer des consultations avec les États Membres intéressés par la requête du Gouvernement guatémaltèque en faveur d'une prorogation du mandat de la MINUGUA jusqu'en 2004. L'Union européenne tient à souligner à quel point il est important que la MINUGUA mène à bien ses missions relatives aux droits de l'homme avant de transférer progressivement son mandat aux autorités nationales indépendantes du Guatemala, tout en gardant à l'esprit le calendrier politique guatémaltèque pour 2003. Nous pensons que l'institution du médiateur pourrait avoir un rôle important à jouer au moment où les tâches de la MINUGUA seront transférées. Nous avons l'intention d'apporter le soutien nécessaire à cette fin.

Le Gouvernement et le Parlement guatémaltèques doivent s'acquitter de leurs responsabilités, conformément au processus de paix, si l'on veut que le processus démocratique réussisse. Cela passe par l'application intégrale de la loi budgétaire, qui garantit la transparence dans les dépenses publiques et l'intensification de la lutte contre la corruption. Le Guatemala doit mettre en route des réformes agraires, garantir le respect des droits des populations autochtones et créer une autorité civile chargée de contrôler les organes de renseignement de l'État. Ces mesures sont fondamentales pour relancer le processus de paix. Comme le peuple guatémaltèque, l'Union européenne espère en un avenir pacifique et prospère pour le Guatemala.

Nous pensons que l'intégration politique et économique est d'une importance capitale pour l'évolution future de l'Amérique centrale. Le succès de l'intégration régionale permettra de réussir l'intégration dans l'économie mondiale en général. C'est pourquoi l'Union européenne soutient sans réserve l'important travail réalisé par le Système d'intégration de l'Amérique centrale. Le trafic des stupéfiants, la hausse des taux de criminalité et la migration de la main-d'oeuvre dans la région sont des exemples de problèmes régionaux auxquels les pays d'Amérique centrale doivent faire front ensemble pour parvenir à les régler.

Dans le contexte de l'intégration politique, l'Union européenne prend note avec satisfaction des progrès réalisés en vue de trouver une solution juste, équitable et définitive au différend frontalier entre le

Belize et le Guatemala. Nous espérons que le règlement du différend ouvrira une ère nouvelle de compréhension, de coopération et d'amitié entre les deux pays et nous espérons que cela deviendra une source d'inspiration pour d'autres pays de la région. L'Union européenne constate le rôle important que l'Organisation des États américains (OEA) a joué pour faciliter l'accord entre le Belize et le Guatemala, et nous réaffirme notre soutien aux initiatives de l'OEA visant à régler les différends qui subsistent dans la région. Ces initiatives méritent notre plein encouragement.

Le Nicaragua change, et des mesures importantes sont prises pour garantir aux citoyens un avenir meilleur et plus sûr. Nous appuyons pleinement les efforts déployés par le Président Bolaños en vue de relever les normes éthiques dans la vie publique, de lutter contre le fléau de la corruption, ainsi que de moderniser et de rationaliser l'économie nicaraguayenne.

Les réformes préconisées par le Gouvernement sont fondamentales pour renforcer l'état de droit et les institutions démocratiques. L'Union européenne prie donc instamment les autres institutions de l'État nicaraguayen de coopérer avec le Président Bolaños dans ses efforts pour relever les défis à venir.

Cette année, nous nous sommes associés au peuple d'El Salvador qui célébrait le dixième anniversaire des accords de paix. L'Union européenne souhaite féliciter El Salvador à l'occasion de cette date importante, qui a mis fin à 12 années tragiques de conflit dans le pays. L'accord a donné un exemple riche d'inspirations sur la manière de parvenir à des solutions politiques pacifiques qui profitent à la population, à la paix et à la stabilité de l'Amérique centrale.

L'Union européenne voudrait également féliciter El Salvador d'avoir désigné un nouveau médiateur, ou plus précisément une nouvelle médiatrice, pour diriger le Bureau du Médiateur. Cette institution a un rôle fondamental à jouer dans la protection des droits des groupes de population les plus marginalisés et les plus vulnérables, tels que les pauvres et les populations autochtones. L'Union européenne se félicite donc des activités des institutions de médiation en Amérique centrale; elles sont les gardiens indispensables de la démocratie.



L'Union européenne accueille avec chaleur et soutient les efforts du nouveau Gouvernement du Honduras, qui est dirigé par le Président Maduro, pour faire face aux problèmes liés à la pauvreté, à la corruption et à la désintégration sociale, qui menacent la démocratie dans le pays alors qu'elle n'est pas encore parvenue à maturité. Toutefois, l'Union européenne est préoccupée par les violences actuelles ainsi que par l'augmentation récente et préoccupante des violations des droits de l'homme. L'Union européenne tient à souligner que le Gouvernement devrait prendre des mesures plus énergiques pour protéger et sauvegarder l'état de droit, conformément au droit international en matière de droits de l'homme et au droit humanitaire. De plus, le nombre élevé d'assassinats d'enfants et de jeunes préoccupe vivement l'Union européenne. Nous lançons donc un appel au Gouvernement du Honduras, dirigé par le Président Maduro, afin qu'il prenne de nouvelles mesures pour faire face à cette situation inquiétante.

L'Union européenne accorde une attention particulière à la situation en Amérique centrale. Notre partenariat est fondé sur le respect mutuel, nous souhaitons donc renforcer dans l'avenir notre coopération économique et politique. Renforcer la démocratie, combattre les inégalités sociales, promouvoir un gouvernement efficace et protéger les

droits de l'homme, tout cela va de pair avec la paix, le développement durable et l'instauration de conditions favorables aux marchés et aux échanges commerciaux. Voilà les ambitions que nous partageons avec les peuples d'Amérique centrale.

### **Programme de travail**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée entendra jeudi 14 novembre au matin, les derniers orateurs sur le point 38 de l'ordre du jour, intitulé « La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement », et reprendra également le point 167 de l'ordre du jour, intitulé « Zone de paix et de coopération en Amérique du Sud ».

*La séance est levée à 18 h 5.*